

**MINISTERE DE L'AGRICULTURE DE
L'HYDRAULIQUE ET
DES RESSOURCES HALIEUTIQUES**

BURKINA FASO

UNITE-PROGRES-JUSTICE

=====
SECRETARIAT GENERAL

=====
**DIRECTION GENERALE DE LA
PROMOTION DE L'ECONOMIE RURALE**

=====

**Situation alimentaire et nutritionnelle définitive de la
campagne 2008/2009**

Avril 2009

SOMMAIRE

I- RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE	3
II- METHODOLOGIE D'EVALUATION DES RESULTATS	5
2.1 Objectif.....	5
2.2 Les sources de données.....	5
2.3 Les estimations des superficies, rendements et production	6
2.4 Etablissement des bilans céréaliers.....	7
Le bilan céréalier permet de faire la comparaison entre les ressources céréalières totales disponibles pour une campagne et les emplois totaux (besoin totaux) dans le but de dégager un solde net qui peut être positif (on parle d'excédent) ou négatif on parle alors de déficit).....	7
Trois types de bilan sont réalisés au Burkina :	7
III- RESULTATS	11
3.1 Superficie céréalières et des autres cultures.....	11
3.1.1. La superficie des cultures céréalières.....	11
3.1.2 La superficie des autres cultures	11
3.2 Productions des cultures céréalières et des autres cultures	12
3.2.1 Production des cultures céréalières	12
3.2.2 Production céréalière au niveau des provinces.....	14
3.2.3 Production des cultures de rente et des autres cultures vivrières.....	14
3.3.1. Bilan céréalier national	15
3.3.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces.....	17
IV- SITUATION ALIMENTAIRE ET PERSPECTIVES.....	18
IV- RECOMMANDATIONS	20
ANNEXE 1 : TABLEAUX DES RESULTATS.....	21
ANNEXE1 : TABLEAUX DES RESULTATS.....	i
ANNEXE2 : METHODOLOGIE DETAILLEE DE L'ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE.....	I
I. Le Plan de sondage.....	I
II. Le questionnaire	IX
III. Organisation de la collecte et de la saisie des données	IX
IV. Saisie et traitement des données.....	X

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Cadre général du bilan céréalier prévisionnel	8
Tableau 2 : variation de la superficie céréalière définitive – Campagne 2008-2009.....	11
Tableau 3 : variation de la superficie définitive des cultures de rente – Campagne 2008-2009.....	12
Tableau 4 : variation de la superficie définitive des autres cultures vivrière – Campagne 2008-2009	12
Tableau 5 : variation de la production céréalière définitive nationale – Campagne 2008-2009.....	14
Tableau 6 : Production définitive des cultures de rente (en tonnes) – Campagne 2008-2009.....	15
Tableau 7: Production définitive des autres cultures vivrières (en tonnes) – Campagne 2008-2009.....	15
Tableau 8: Bilan céréalier définitif, campagne agricole 2008/2009.....	16
Tableau 9: Taux de couverture des besoins des provinces (en %)	17
Tableau 10 : Superficie du Riz et du Maïs des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés- campagne 2008-2009	i
Tableau 11 : Superficie totale des cultures céréalières- campagne 2008-2009.....	ii
Tableau 12 : Superficie totale (hors plaines et bas fonds aménagés) des cultures de rente - campagne 2008-2009	iii
Tableau 13 : Superficie totale (hors plaines et bas fonds aménagés) des autres cultures vivrières- campagne 2008-2009	iv
Tableau 14 : Rendement des céréalières (en pure)- campagne 2008-2009.....	v
Tableau 15 : Rendement du Riz et du Maïs des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés- campagne 2008-2009	vi
Tableau 16 : Rendement des cultures de rente (en pure)- campagne 2008-2009	vii
Tableau 17 : Rendement des autres cultures vivrières (en pure)- campagne 2008-2009.....	viii
Tableau 18 : Production totale (hors plaines et bas-fonds aménagés) des céréales- campagne 2008-2009.....	ix
Tableau 19 : Production du Riz et du Maïs des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés- campagne 2008-2009	x
Tableau 20 : Production totale des cultures céréalières- campagne 2008-2009	xi
Tableau 21 : Production totale (hors plaines et bas-fonds aménagés) des cultures de rente- ..	xii
Tableau 22 : Production totale (hors plaines et bas-fonds aménagés) des autres cultures vivrières- campagne 2008-2009	xiii

I- RAPPEL DU DEROULEMENT DE LA CAMPAGNE

Déroulement de la pluviométrie : la pluviométrie enregistrée au cours de cette campagne est globalement satisfaisante. Les déficits localisés ont été compensés par la bonne répartition spatio-temporelle des pluies.

Le cumul pluviométrique saisonnier au 10 octobre a varié entre 491,1 mm à Dori (région du Sahel) et 1 126 mm à Boromo (région de la Boucle du Mouhoun). Comparé à la normale 1971 et 2000, ces cumuls ont été normaux à excédentaire pour l'ensemble des postes.

Situation hydrologique : la situation hydrologique a été satisfaisante dans l'ensemble. Toutefois, le niveau de remplissage des points d'eau est inférieur à celui de 2007 dans les régions des Cascades, du Nord et du Sahel.

Au Nord, durant le mois de septembre, les niveaux des cours d'eau ont connu une régression notable par rapport au mois d'août à cause des poches de sécheresse et de la baisse du régime pluviométrique.

Situation phytosanitaire et zoo sanitaire : La situation phytosanitaire est restée globalement calme au cours de la campagne agricole sur l'ensemble des régions. De faibles attaques de parasites, sans incidences majeures sur les récoltes ont été notées et vite maîtrisées : oiseaux granivores et mildiou dans la région du Sahel.

De même, la situation zoo sanitaire est demeurée globalement calme tout au long de la campagne à l'exception des pathologies endémiques telles que les trypanosomoses, les pasteurelloses, les parasitismes internes et externes et pour lesquels des traitements ont été effectués;

Evolution des cultures : Au 10 octobre 2008, les cultures ont présenté une relative bonne physionomie sur l'ensemble des régions. Elles ont bouclé leur cycle de développement végétatif. Les stades dominants ont été essentiellement la maturation pour les cultures céréalières et la fructification ou la formation de gousses pour les autres cultures.

Quant aux opérations culturales, elles ont concerné principalement les récoltes de maïs, de niébé, de l'arachide et du riz pluvial dans toutes les régions, de mil hâtif et de sorgho rouge (surtout dans les régions de l'Est, du Centre Est et du Centre Sud). Ces opérations culturales ont porté également sur l'entretien des cultures surtout le riz irrigué, la préparation des pépinières (oignon, tomate) pour la campagne maraîchère, la réalisation des infrastructures de stockage de récolte.

Toutefois, des poches de sécheresse ont été vécues dans certaines localités et ont entraîné des flétrissements de cultures dont les impacts sont plus prononcés sur le riz de bas-fonds dans la région du Nord avec des pertes de la production probables allant de 25% (Silia au Lorum) à 100% (Sanga dans le Yatenga).

Situation pastorale et des points d'eau d'abreuvement du bétail : Sur l'ensemble du territoire, à la faveur de la régularité des pluies enregistrées dans la majeure partie du pays, les pâturages ont été abondants et variés, les fanes des nouvelles

récoltes des graminées et des légumineuses assureront une bonne alimentation des animaux.

Cette situation générale satisfaisante cachait des particularités dans les provinces touchées par les poches de sécheresse (Lorum, Soum et Yagha) où le fourrage herbacé est peu abondant et de qualité moindre, l'herbe ayant jauni de façon précoce. Le pâturage était pratiquement inexistant dans les départements de Banh et de Ouindigui dans le Lorum.

Malgré les niveaux élevés des prix des sous produits agro industriels (SPAI) sur les différents marchés, la pratique de cultures fourragères a été faible dans les régions

Toutefois, les animaux présentaient une bonne physionomie, un bon état d'embonpoint et une bonne valeur marchande sur l'ensemble du pays.

Au regard de la pluviométrie jugée satisfaisante de manière générale sur l'ensemble des régions du pays, les points d'eau de surface, constitués de retenues d'eau, de mares et de bouli ont connu un niveau de remplissage assez satisfaisant. Le pays dispose de bonnes réserves de ressource en eau pour l'abreuvement de ses animaux.

Cependant, dans le Nord et le Sahel, le taux de remplissage a été jugé faible et des risques de manque d'eau pour l'abreuvement en saison sèche pourrait exister.

II- METHODOLOGIE D'EVALUATION DES RESULTATS

L'évaluation résultats de la campagne a été réalisée par le dispositif statistique du Ministère en charge de l'Agriculture à travers l'enquête permanente agricole sous le visa statistique N° AP2008002CNSCS4 du 7 octobre 2008 par le Conseil National de la Statistique conformément à la loi sur les activités statistiques nationales.

2.1 Objectif

La vocation première du dispositif est l'évaluation des superficies, des rendements et des productions des principales cultures en saison pluvieuse et en saison sèche. Cette évaluation est faite en deux temps : août et septembre, pour les prévisions saisonnières, et à la fin des récoltes pour les résultats définitifs.

Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont :

- évaluer les superficies, les rendements et les productions agricoles définitives par provinces et du pays pour chaque culture.
- réaliser des prévisions de récoltes céréalières courant septembre de chaque année afin d'informer très tôt le gouvernement et ses partenaires au développement de façon objective sur la situation de la campagne. Ces prévisions permettent d'établir un bilan céréaliier prévisionnel ;
- faire des estimations de stocks résiduels paysans courant septembre ;

Outre ces données, le dispositif permet de collecter des informations sur le crédit, l'utilisation des intrants, la commercialisation, la population agricole, l'occupation de la population agricole, les sources de revenus monétaires, le cheptel rattaché aux ménages agricoles, la démographie des ménages agricoles, etc. Les données étant collectées avec un niveau suffisamment détaillé, des analyses plus approfondies peuvent être faites, notamment sur la sécurité alimentaire des ménages, les analyses différenciées par sexe,...

2.2 Les sources de données

Les données de la campagne 2008/2009 ont été obtenues à partir de trois sources de données :

- l'enquête administrative sur les bas-fonds aménagés et les périmètres irrigués pour l'évaluation des superficies, des rendements et des productions de saison pluvieuse et de contre-saison du riz et du maïs réalisés sur ces aménagements;
- l'enquête par sondage sur les ménages agricoles dont la vocation première est l'estimation des superficies, des rendements et des productions des principales cultures pluviales. Dans un contexte de Recensement Général de l'Agriculture (RGA), l'EPA 2008/2009 a été arrimé à la 2^{ème} phase du RGA à travers un volet spécifique appelé « module pluvial ». (voir méthodologie en annexe).
- Pour spécifiquement cette campagne, et compte tenu des besoins en données plus précises sur le riz, un recensement exhaustif des superficies de

Le dispositif statistique a été ouvert à un plus grand nombre de structures pour garantir une transparence et un esprit participatif tout au long du processus de production des données. Ainsi, en dehors des structures du département de l'agriculture, les gouverneurs de région, les partenaires techniques et financiers, les ONG et les humanitaires ont été intimement impliqués à ce processus à travers un comité de prévision en matière de sécurité alimentaire.

2.3 Les estimations des superficies, rendements et production

a) Les superficies

Les superficies sont obtenues selon la méthode des sondages par la mesure objective, à l'aide de matériel topographique, de l'ensemble des parcelles des ménages échantillons.

Pour le cas du riz, du maïs et du blé des bas fonds aménagés et des périmètres, les superficies sont obtenues par enregistrement administratif avec les agents d'encadrement agricole de ces sites. Les superficies de la campagne de contre-saison de ces trois dernières spéculations sont obtenues selon la méthode déclarative sur les sites.

b) Les rendements

Le rendement prévisionnel est obtenu par culture en multipliant le rendement réalisé la campagne passée par la variation¹ attendue des rendements entre la campagne présente et la campagne passée.

Le rendement définitif par culture de la présente campagne est obtenu à l'aide des pesées des carrés de rendement sur l'ensemble des parcelles de tous les ménages échantillons. Pour le cas du riz, du maïs et du blé des bas fonds aménagés et des périmètres, les rendements sont obtenus par enregistrement administratif avec les agents d'encadrement agricole de ces sites.

c) Les productions

La production en culture pure, principale, secondaire de chaque culture est obtenue en multipliant les superficies par les rendements moyens de chaque type d'association. La production totale d'une culture est obtenue est additionnant les trois types de productions.

➤ *Les résultats prévisionnels*

Cette campagne, les prévisions de production ont été réalisées en deux temps

- Une première fois en août : les superficies ont été obtenus par mesure objective des parcelles effectivement emblavées par les ménages échantillons au 15 août ; comme l'état végétatif des cultures n'est encore avancé a cette période les

¹ Cette variation est obtenue en calculant une espérance moyenne d'accroissement inter-annuelle des rendements par interview des paysans échantillons sur les parcelles emblavées et corrigée de la variation du niveau de la végétation (NDVI) mesurée par satellite

rendements prévisionnels sont calculés à l'aide seulement des données de qualité de la végétation mesurées par satellite et des rendements définitifs de la campagne passée. La qualité de la prévision à cette date dépend : du niveau d'avancement des mises en culture, de l'exhaustivité des levées parcellaires dans les ménages et des aléas des pluies jusqu'à la maturation des cultures courant octobre.

- Une seconde fois en septembre : Les superficies ont été obtenues par mesure objective des parcelles effectivement emblavées par les ménages échantillons au 15 septembre ; Les rendements prévisionnels ont été obtenu à l'aide des données de l'interview des paysans, de la qualité de la végétation mesurées par satellite ainsi que des rendements définitifs de la campagne passée.

La qualité de la prévision à cette date dépend des aléas des pluies jusqu'à la maturation des cultures courant octobre.

➤ *Evaluation des résultats définitifs*

Les productions définitives sont obtenues à l'aide des superficies effectivement emblavées et les rendements sont obtenus par les pesées des carrées de rendement à l'issue des récoltes effectives des cultures.

La qualité des données à cette étape dépend exclusivement du plan de sondage statistique et de la qualité de la collecte (*voir méthodologie en annexe*).

2.4 Etablissement des bilans céréaliers

Le bilan céréalier permet de faire la comparaison entre les ressources céréalières totales disponibles pour une campagne et les emplois totaux (besoin totaux) dans le but de dégager un solde net qui peut être positif (on parle d'excédent) ou négatif (on parle alors de déficit).

- Ressources
 - o Production disponible
 - o Stocks initiaux
 - o Importations et Aides alimentaires
- Emplois
 - o Consommation humaine
 - o Stocks finaux
 - o Exportations

Trois types de bilan sont réalisés au Burkina :

- Le bilan céréalier ex post de la campagne écoulée : réalisé courant octobre de la campagne agricole en cours: permet d'estimer les consommations apparentes (riz, blé, autres céréales) ; de vérifier les réalisations d'importation et d'exportation de céréales.
- Le bilan céréalier prévisionnel : réalisé courant octobre de la campagne agricole en cours: instrument d'anticipation, de prévention des risques de difficultés alimentaires;

- Le bilan céréalier définitif: réalisé courant février de la campagne agricole en cours: consolidation du bilan céréalier prévisionnel à travers la mesure effective des données de production nationale: utilisé dans les comptes nationaux, dans les mesures de politique;

Tableau 1 : Cadre général du bilan céréalier prévisionnel

Postes	Riz	Blé	MIL, SORGHO, Maïs, FONIO	TOTAL
1-Population au 30/04/n+1				
DISPONIBILITES				
2-Production Brute n/n+1				
3- Production disponible				
4- Stocks initiaux au 01/11/n				
4.1 Stocks paysans				
4.2 Autres stocks				
BESOINS				
Normes de Consommation(kg/hbt/an)				
5 . Consommation Humaine				
6.Stocks finaux au 30/10/n+1				
6.1 Stocks paysans				
6.2 Autres stocks				
EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) brut				
SOLDE IMPORT/EXPORT				
7. Importations Prévues n/n+1				
7.1 Commerciales				
7.2 Aides alimentaires				
8. Exportations Prévues				
EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) NET				
9. DISPONIBLE apparent/hbt(kg)				

Population au 30/04/n+1= Somme des populations par province à cette date

La population totale au 30/04/n+1 est la somme des populations projetées du 30/04/n-1 au 30/04/n de chaque province. La population projetée de la province est obtenue en multipliant la population de la province au 30/04/n par le taux de croit de la province. Ce dernier est fourni par l'INSD

DISPONIBILITES : Productions disponibles + Stocks initiaux au 01/11/n

1) Production Brute n/n+1

La production brute totale est la somme des productions brutes/spéculation ou groupe de spéculations (riz, blé, maïs/mil/sorgho/fonio). Les données sont fournies par l'EPA.

2) Production Brute n/n+1

C'est la somme des productions brutes /spéculation

3) Production disponible

La production disponible totale est la somme des productions disponibles /spéculation ou groupe de spéculations (riz, blé, maïs/mil/sorgho/fonio).

La production disponible totale= Somme (productions brutes/spéculation*taux de non déperdition de la spéculation)

Ces taux sont de 55% pour le riz, 85% pour le blé et 85% pour les autres céréales (Maïs, mil, sorgho, fonio).

4) Stocks initiaux au 01/11/n+1 = Stocks paysans + Autres stocks

4.1 Stocks paysans

Les stocks initiaux sont calculés à partir de deux tableaux fournis par l'EPA :

- Tableau des stocks de céréales auprès des ménages agricoles au 30/09/n
- Tableau des besoins de consommation campagne n/n+1

4.2 Autres stocks au 01/11/n

Fournis par les institutions CRS, GMB, PAM, SONAGESS, SP/PAM, OCADES, à la date du 31/10/n. C'est leur stock à la date du 01/11/n. Il est égal au stock final de n-1/n. (cf : fiche B4).

BESOINS : Consommation humaine + Stocks finaux

Normes de Consommation (kg/hbt/an) : Les normes de consommation du riz et du blé correspondent à leurs consommations apparentes respectives. Ces consommations apparentes ont été déterminées par le bilan national ex-post de la campagne n-1/n. La norme de consommation des autres céréales est obtenue en soustrayant de 190 (norme de consommation de toutes les céréales) la somme des normes de consommation du riz et du blé.

Consommation apparente/hbt du riz = consommation apparente totale n-1/n divisée par la population au 30/04/n = (ressources n-1/n -Exportation n-1/n -Stocks finaux n-1/n)

Consommation apparente/hbt du blé= consommation apparente totale n-1/n divisée par la population au 30/04/n = (ressources n-1/n - Exportation n-1/n -Stocks finaux n-1/n)

Norme consommation autres céréales = 190-(Consommation Apparente riz+consommation apparente blé).

5) Consommation Humaine : Somme (norme de consommation / spéculation*population au 30/12/n+1)

6) Stocks finaux au 31/10/n+1 = Stocks paysans + Autres stocks

6.1 Stocks paysans

Stocks finaux paysans : Moyenne des stocks initiaux des cinq dernières campagnes.

6.2 Autres stocks

Autres stocks finaux : stocks détenus par les institutions au 31/10/04

Données fournies par ces institutions (les mêmes qui fournissent « autres stocks initiaux »).

EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) brut : Disponibilités - Besoins

SOLDE IMPORT/EXPORT : (Importations + Aides alimentaires) -Exportations

7) Importations Prévues n/n+1 (du 01/11/n au 31/10/n + 1)

7.1 Prévisions d'importation n/n+1 :

- Le riz, le blé ou le maïs :

Pour le riz et le blé, on a considéré les données de la SGS. Généralement, on considère les Déclarations préalables d'importation « DPI » de la campagne « c » comme prévision d'importation de la campagne « c+1 ».

- Autres céréales :

Pour les autres céréales, on a considéré la moyenne des prévisions des campagnes 01/02 et 02/03. En effet, c'est au niveau de ces 2 campagnes que les données diffèrent de zéro (0). Il s'est trouvé que les prévisions d'importation pour les autres céréales (notamment le maïs) est différente de zéro, mais difficile à quantifier. C'est pourquoi, les campagnes pour lesquelles les données de prévision d'importation des autres céréales sont nulles n'ont pas été prises en compte dans le calcul de la moyenne.

7.2 Aides alimentaires

Les informations sur les aides alimentaires sont fournies par les institutions humanitaires : PAM, SP/PAM, CRS, SONAGESS, OCADES.

8) Exportations Prévues

Les données sur les exportations de céréales sont difficiles à saisir dans la pratique. IL faut toutefois considérer des moyennes pour les prendre en compte dans les prévisions.

EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) NET : (Excédent/déficit) +Solde impt/Expt

Excédent brut +solde import export

9) DISPONIBLE apparent/hbt(kg)

$[(\text{Disponibilités} + \text{solde import/export}) / \text{population}] * 1000$

=

$[(\text{Production disponible} + \text{stocks initiaux} + \text{solde import/export}) / \text{population}] * 1000$

III- RESULTATS

3.1 Superficie céréalières et des autres cultures

3.1.1. La superficie des cultures céréalières

La superficie totale céréalière définitive est évaluée à **4 190 344 ha**. Cette superficie a augmenté de **26,18%** par rapport à la campagne agricole passée. En comparaison à la superficie moyenne des cinq dernières années, une hausse de **30,98%** est remarquée.

En considérant les superficies des différentes spéculations céréalières par rapport à la campagne écoulée et à la moyenne quinquennale, on constate que :

- Pour le **mil**, la superficie définitive qui est de **1 577 220 ha**, a augmenté de **33%** par rapport à la campagne passée et de **25%** par rapport à la moyenne quinquennale;
- S'agissant du **maïs**, la superficie définitive de **608 368 ha** a augmenté de **29%** par rapport à la campagne passée et de **40%** rapport à la moyenne quinquennale;
- Concernant le **riz**, sa superficie définitive de **79 112 ha** a connu une hausse de **95%** par rapport à la campagne passée et de **81%** par rapport à la moyenne quinquennale ;
- pour le **fonio**, sa superficie définitive de **23 869 ha** a augmenté de **32%** par rapport à la campagne passée et de **84%** par rapport à la moyenne quinquennale ;
- Le **sorgho** avec une superficie définitive de **1 901 776 ha**, connaît des hausses de l'ordre de **18%** et **32%** par rapport à la campagne passée et à la moyenne quinquennale respectivement.

Tableau 2 : variation de la superficie céréalière définitive – Campagne 2008-2009

spéculations	MIL	MAIS	RIZ	FONIO	SORGHO	Ensemble
superficie définitive 2008-2009	1 577 220	608 368	79 112	23 869	1 901 776	4 190 344
superficie 2007-2008	1 182 665	471 927	40 534	18 083	1 607 741	3 320 949
superficie moyenne quinquennale	1 265 563	435 141	43 706	13 000	1 441 715	3 199 126
Variation définitive 2008/09 par rapport 2007/08	33%	29%	95%	32%	18%	26%
Variation définitive 2008/09 par rapport moyenne quinquennale	25%	40%	81%	84%	32%	31%

Source : DGPER

3.1.2 La superficie des autres cultures

Les superficies des cultures de rente mesurées définitivement à **1 007 150 ha** se sont accrues de **18%** dans leur ensemble par rapport à la campagne agricole

écoulée. Excepté l'arachide qui a connu une baisse de **11%** de sa superficie, toutes les autres superficies des cultures de rente ont varié entre **41** et **67%**.

Les autres cultures vivrières ont également connu une hausse de **35%** de leur superficie dans leur globalité par rapport à la campagne écoulée. Pour la présente campagne agricole, sa superficie est évaluée à **182 573 ha**.

Tableau 3 : variation de la superficie définitive des cultures de rente – Campagne 2008-2009

Cultures de rentes	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA
superficie définitive 2008/2009	535 325	369 125	91 997	10 703
superficie définitive 2007/2008	378 536	415 171	55 058	7 355
Moyenne quinquennale	507 069	351 402	40 909	5 098
Variation définitive 2008/2009 par rapport a la campagne 2007/2008	41%	-11%	67%	46%
Variation définitive 2008/2009 par rapport a la moyenne des cinq dernières années	6%	5%	125%	110%

Source : DGPER

Tableau 4 : variation de la superficie définitive des autres cultures vivrière – Campagne 2008-2009

Autres cultures vivrières	Niébé	Voandzou	Igname	Patate
superficie définitive 2008/2009	119 492	50 457	6 022	6 602
superficie définitive 2007/2008	77 453	47 867	3 019	6 831
Moyenne quinquennale	56 094	39 772	4 617	5 971
Variation définitive 2008/2009 par rapport a la campagne 2007/2008	54%	5%	99%	-3%
Variation définitive 2008/2009 par rapport a la moyenne des cinq dernières années	113%	27%	30%	11%

Source : DGPER

3.2 Productions des cultures céréalières et des autres cultures

3.2.1 Production des cultures céréalières

La production céréalière nationale définitive (mil, sorgho, maïs, riz, fonio) de la campagne agricole 2008-2009 est évaluée à **4 358 518** tonnes. A cette production

s'ajoute la production de 280 tonnes de blé dont 100 tonnes sont prélevées à des fins de semence pour la campagne prochaine.

Cette production comparée à la production définitive de la campagne écoulée qui était de **3 088 811** tonnes, est en forte augmentation de 41%. Comparé à la moyenne des cinq dernières années, l'accroissement de la production céréalière 2008-2009 est de 35%. L'erreur de prévision qui est l'écart entre les résultats prévisionnels et les résultats définitifs pour la présente campagne est de 3%.

Les augmentations se présentent ainsi qu'il suit pour les différents produits céréaliers :

- la production de mil est de 1 255 189 tonnes, en hausse de 30% par rapport à la production définitive de la campagne 2007/2008 et de 19% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
- la production de maïs est de 1 013 634 tonnes, en hausse de 90% par rapport à la production définitive de la campagne 2007/2008 et de 58% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
- la production de sorgho est de 1 875 046 tonnes, en hausse de 24% par rapport à la production définitive de la campagne 2007/2008 et de 31% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
- Le riz enregistre la plus forte augmentation avec une production définitive de 195 102 tonnes. Cette production est en hausse de 183% par rapport à la production définitive de la campagne 2007/2008 et de 123% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.
- la production de fonio est également en forte hausse avec 19 547 tonnes. Cette production est en hausse de 52% par rapport à la production définitive de la campagne 2007/2008 et de 99% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

Dans un contexte de bonne tenue de la pluviométrie, la forte augmentation de la production céréalière en général et de celle du riz en particulier s'explique par les mesures prises par le gouvernement et ses partenaires pour accompagner les producteurs et accroître la productivité. En effet, des semences sélectionnées et des engrais adaptés ont été mis à la disposition des producteurs ainsi que des tracteurs fortement subventionnés. On note également une intensification de l'encadrement pour la production du riz.

Tableau 5 : variation de la production céréalière définitive nationale – Campagne 2008-2009

culture céréalière	Mil	Maïs	Riz	Fonio	Sorgho	Total
Production 2008/2009	1 255 189	1 013 634	195 102	19 547	1 875 046	4 358 518
Prévisions 2008/2009	1 198 629	803 921	235 810	24 833	1 950 064	4 213 256
Production 2007/2008	966 016	533 874	68 916	12 843	1 507 162	3 088 811
Moyenne des 5 dernières années	1 051 525	640 120	87 460	9 799	1 428 147	3 217 051
variation 08/09 par rapport prévision	5%	26%	-17%	-21%	-4%	3%
Variation 08/09 par rapport 07/08	30%	90%	183%	52%	24%	41%
Variation par rapport moyenne 5 dernières années	19%	58%	123%	99%	31%	35%

Source : DGPER

3.2.2 Production céréalière au niveau des provinces

Au niveau des provinces, les productions définitives sont globalement meilleures que celles de la campagne écoulée ; ainsi des provinces (35) ont augmenté leurs productions céréalière allant de 1% dans le Yatenga et à 364% dans la Kompienga ;

En effet,

- Quatre (4) provinces ont des accroissements définitifs de productions compris entre 1% et 19 %.
- Onze (11) provinces ont des accroissements de productions compris entre 20% et 40%
- Vingt (20) provinces ont des accroissements de productions de plus de 40%

Dix (10) provinces ont connu des baisses de production allant de -55% dans le Séno à -4% dans l'Oudalan.

3.2.3 Production des cultures de rente et des autres cultures vivrières.

La production définitive de la campagne agricole 2008/2009 pour les différentes cultures de rente est évaluée à 720 675 tonnes pour le coton, 346 292 tonnes pour l'arachide, 51 924 tonnes pour le sésame et 29 209 tonnes pour le soja.

Tableau 6 : Production définitive des cultures de rente (en tonnes) – Campagne 2008-2009

	Coton	Arachide	Sésame	Soja
Production 2008/2009	720 675	346 292	51 924	29 209
Production 2007/2008	377 364	244 922	18 802	5 850
Moyenne des 5 dernières années	536 134	265 949	17 989	4 969
Variation 08/09 par rapport 07/08	91%	41%	176%	399%
Variation 08/09 par rapport moyenne des 5 dernières années	34%	30%	189%	488%

Source : DGPER

Pour le coton cette campagne, en plus de l'accroissement des superficies, le bon déroulement de la campagne a permis d'enregistrer des niveaux de rendements appréciables. Comparé à la campagne agricole écoulée, on enregistre des hausses de **91%** de la production pour le coton et de 34% par rapport à la moyenne des cinq dernières années.

S'agissant des autres cultures vivrières, on enregistre des productions de 43 295 tonne pour l'igname, 73 221 tonnes pour la patate, 537 680 tonnes pour le niébé et 55 572 tonnes pour le Voandzou.

Tableau 7: Production définitive des autres cultures vivrières (en tonnes) – Campagne 2008-2009

	Igname	Patate	Niébé	Voandzou
Production 2008/2009	43 295	73 221	537 680	55 572
Production 2007/2008	19 684	61 916	253 190	37 605
Moyenne des 5 dernières années	37 392	56 681	371 583	36 125
Variation 08/09 par rapport à 07/08	120%	18%	112%	48%
Variation 08/09 par rapport à la moyenne quinquennale	16%	29%	45%	54%

Source : DGPER

3.3 Bilan céréalier définitif

3.3.1. Bilan céréalier national

Le bilan céréalier définitif de la campagne agricole 2008/2009 est excédentaire de **853 276** tonnes. Cet excédent équivaut à environ 27% des besoins de consommation des populations.

Les disponibilités céréalières totales s'élèvent à **4 039 208** tonnes. Elles se décomposent en **3 646 390** tonnes de production disponible, **136 116** tonnes de stocks initiaux et **256 702** tonnes de prévisions d'importation et d'aide alimentaire. Les besoins céréaliers nationaux se chiffrent à **3 185 932** tonnes dont **2 950 179** tonnes de besoin de consommation humaine, **218 052** tonnes pour la reconstitution de stock final et **17 701** tonnes de prévisions d'exportation.

Le bilan fait ressortir une couverture des besoins en céréales traditionnelles (mil, sorgho, maïs et fonio) avec un dépassement brut de **806 453** tonnes; les besoins en riz et en blé seront couverts par les importations. Le manque à gagner est de **129 220** tonnes pour le riz et de **62 957** tonnes pour le blé qui sera à combler entièrement par les prévisions d'importation.

Tableau 8: Bilan céréalier définitif, campagne agricole 2008/2009

POSTES	RIZ	BLE	Mil, SORGHO MAÏS, FONIO	TOTAL
POPULATION AU 30/04/2009				15 527 257
1. DISPONIBILITES	125 956	180	3 656 370	3 782 506
PRODUCTION BRUTE (CAMP 2008/2009)	195 102	280	4 163 416	4 358 518
PRODUCTION DISPONIBLE	107 306	180	3 538 904	3 646 390
STOCKS INITIAUX (AU 01/11/2008)	18 650	0	117 467	136 116
-STOCKS PAYSANS	0	0	98 358	98 358
-AUTRES STOCKS	18 650	0	19 109	37 758
2. BESOINS	255 176	63 137	2 849 918	3 168 231
NORMES DE CONSOMMATION (kg/hbt/an)	16	4	170	190
CONSOMMATION HUMAINE	253 176	63 137	2 633 866	2 950 179
STOCKS FINAUX (AU 31/10/2009)	2 000	0	216 052	218 052
+ STOCKS PAYSANS	0	0	130 614	130 614
+ AUTRES STOCKS	2 000	0	85 438	87 438
3. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) BRUT	-129 220	-62 957	806 453	614 275
4. SOLDE IMPORT/EXPORT	202 966	39 026	-2 991	239 001
IMPORTATIONS COMMERCIALES (2008/2009)	198 924	39 485	9 384	247 794
+ COMMERCANTS PRIVES	197 184	39 485	9 384	246 054
+AUTRES IMPORTATIONS	1 740	0	0	1 740
AIDES ALIMENTAIRES	4 479	0	4 429	8 908
EXPORTATIONS PREVUES	438	459	16 804	17 701
5. EXCEDENT(+)/DEFICIT(-) NET	73 745	-23931	803 462	853 276
6. DISPONIBLE APPARENT/HBT(kg)	21	3	235	259

Source : Comité de prévision

3.3.2. Taux de couverture des besoins céréaliers des provinces

Le taux de couverture des besoins céréaliers par province est établi en faisant la balance entre le disponible de production, à savoir la production brute déduite de 15% pour semences et pertes, et les besoins de consommation des populations des provinces.

Sur les 45 provinces :

- 24 provinces ont des taux de couverture des besoins supérieurs à 120%.
- 10 provinces sont en situation d'équilibre, avec des taux de couverture compris entre 90% et 120%.
- 11 provinces sont en situation de taux de couverture faible, inférieur à 90%. Ce sont les provinces du Kadiogo (12%), de l'Oudalan (68%), du Kourweogo (71%), du Zondoma (72%), du Séno (73%), du Passoré (74%), du Nahouri (81%), du Bam (83%), de l'Oubritenga (88%), du Nounbiel (88%), et du Boulkiemde (89%).

Tableau 9: Taux de couverture des besoins des provinces (en %) – Campagne 2008-2009

Provinces à taux de couverture Elevé (Supérieur à 120%)			Provinces en situation d'équilibre (Compris entre 90% et 120%)			Provinces à taux de couverture faible (Inférieur à 90%)		
1	Zoundweogo	126%	1	Namentenga	92%	1	Kadiogo	12%
2	Sourou	127%	2	Yagha	93%	2	Oudalan	68%
3	Gourma	127%	3	Boulgou	95%	3	Kourweogo	71%
4	Ganzourgou	130%	4	Loroum	100%	4	Zondoma	72%
5	Bougouriba	135%	5	Sanmatenga	100%	5	Seno	73%
6	Sanguie	142%	6	Houet	106%	6	Passoré	74%
7	Poni	143%	7	Soum	108%	7	Nahouri	81%
8	Nayala	148%	8	Kouritenga	109%	8	Bam	83%
9	Bazega	156%	9	Yatenga	109%	9	Oubritenga	88%
10	Komandjoari	178%	10	Comoe	112%	10	Nounbiel	88%
11	Gnagna	179%				11	Boulkiemde	89%
12	Koulpelgo	180%						
13	Tapoa	183%						
14	Kompienga	184%						
15	Banwa	207%						
16	Sissili	211%						
17	Ziro	222%						
18	Mouhoun	226%						
19	Bale	249%						
20	Ioba	252%						
21	Leraba	280%						
22	Tuy	300%						
23	Kossi	310%						
24	Kenedougou	330%						

Source : Comité de prévision

IV- SITUATION ALIMENTAIRE ET PERSPECTIVES

D'une manière générale, les stocks céréaliers détenus par les ménages paysans sont à un bon niveau actuellement du fait des bonnes récoltes enregistrées au cours de la campagne agricoles et des stratégies développées par les producteurs. Cependant, la disponibilité céréalière est faible au niveau des ménages vulnérables des zones urbaines et de ceux de certaines localités identifiées à l'issue des résultats prévisionnels de la campagne comme pouvant connaître des difficultés alimentaires.

La plupart des marchés sont toujours bien approvisionnés. La période de décembre à janvier a été intense en flux internes (transfert des céréales des zones de productions vers les centres urbains et les zones déficitaires) et externes. Cette situation s'explique par la forte demande des produits agricoles par les commerçants nationaux et étrangers venus principalement du Ghana, de la Côte d'Ivoire, du Togo, du Niger et du Mali. Les prix moyens des céréales ont évolué à la baisse de la période des récoltes (octobre – novembre) jusqu'en décembre où les niveaux étaient les plus bas (127 F CFA/kg pour le maïs blanc, 120 F CFA/kg pour le sorgho blanc et 137 F CFA/kg pour le mil). Par la suite, la forte concurrence entre commerçants burkinabè et étrangers pour l'achat des céréales a entraîné une hausse des prix à partir de janvier. En début février, on a noté une stabilisation des prix, voire de légères baisses sur certains marchés des régions mais les prix moyens mensuels ont continués à augmenter régulièrement depuis le mois de janvier. En outre, le niveau des prix sont supérieurs à ceux de l'année dernière à la même période et à la moyenne des cinq dernières années. En mars les prix moyens les plus élevés sont relevés à Batié pour le maïs blanc (195 F CFA/kg) et le sorgho blanc (192 F CFA/kg) et à Sebba pour le mil (220 F CFA/kg). Les prix les moins élevés par contre ont été observés à Douna pour le maïs blanc (113 F CFA/kg), Faramana pour le sorgho blanc (109 F CFA/kg) et à Djibasso pour le mil (111 F CFA/kg). Les prix sont particulièrement élevés et supérieurs aux prix moyens au niveau national sur les marchés des régions du Centre, du Sahel, du Nord et du Centre-Nord.

La bonne performance et la diversité des activités génératrices de revenus alternatifs (vente des autres produits agricoles comme le sésame, l'arachide, le niébé, l'igname, les produits maraîchers, les amandes de karité et autres produits de cueillette, des animaux, la pêche, le petit commerce, l'artisanat, l'orpaillage etc.) a permis aux populations des zones à faibles productions de s'approvisionner régulièrement sur les marchés, tout en préservant leurs productions comme stocks de sécurité pour la période de soudure. Pour le moment, on ne relève aucun changement exceptionnel d'habitudes alimentaires ou de consommation d'aliments d'exception dans les régions.

Le suivi courant de la malnutrition (chez les enfants de moins de 5ans) réalisé dans les formations sanitaire révèle une forte prévalence du phénomène dans les régions du Sahel, du Nord et du Centre-Nord. La même tendance est observée dans les zones traditionnelles de grandes productions agricoles comme les Hauts-Bassins, les Cascades, la Boucle du Mouhoun et le Sud-Ouest.

Les tendances des prix pour les périodes à venir seront fonction de la physionomie de la prochaine campagne agricole. Une bonne installation de la campagne entrainera une libération des stocks commerçants et paysans ce qui va entrainer une

baisse du niveau des prix. Par contre une situation contraire provoquera une hausse des prix jusqu'aux prochaines récoltes.

Au regard des disponibilités actuelles au niveau des ménages et sur la majorité des marchés, de la diversité des sources de revenus alternatifs, les perspectives sont bonnes dans l'ensemble. La situation alimentaire pourrait être difficile à partir du mois de juillet dans les zones à faibles productions du fait de l'amenuisement progressif des stocks au niveau des ménages vulnérables.

Sur la base des agrégats actualisés et des chocs (alimentaires et non alimentaires) vécus par les populations les zones à risque alimentaire actualisées sont les suivantes :

- Oudalan (Tin-Akoff et Déou) ;
- Yagha (Sebba et Solhan) ;
- Séno (Toutes les communes) ;
- Loroum (Banh, Ouindigui et Sollé) ;
- Zondoma (Toutes les communes) ;
- Yatenga (Thiou, Bargo, Oula et Koumbri) ;
- Namentenga (Tougouri, Nagbingou, Bouroum et Yalgo) ;
- Bam (Bourzanga) ;
- Sanmatenga (Pissila et Kaya) ;
- Nounbiel ;
- Poni (Djigoué) ;
- Ioba (Ouessa, Zambo) ;
- Boulkiemdé (Pella, Soaw, Imasgo, Nanoro, Siglé et Kindi) ;
- Kadiogo (Tous les départements) ;
- Ganzourgou (Kogo, Salogo, Méguet, Zam) ;
- Komondjari (Foutouri, Bartiébourgou, Gayéri) ;
- Kompienga (Madjoari) ;
- Gnagna (Koala, Mani, Thion).

IV- RECOMMANDATIONS

Les membres du comité de prévision après un examen minutieux de la situation alimentaire et nutritionnelle définitive de la campagne agricole 2008/2009 ont formulés six recommandations à l'attention des décideurs:

1. Organiser la chaîne de commercialisation pour une meilleure gestion des excédents, harmoniser les unités de mesure locales sur les marchés et renforcer la surveillance des flux de denrées alimentaires au niveau des postes frontaliers dans l'objectif d'appréhender régulièrement les volumes en jeu ;
2. Accompagner les producteurs des zones à risque pour un accroissement de la production de la campagne à venir en leur favorisant l'accès à temps et à moindre coût aux intrants et au matériel agricole ;
3. Responsabiliser les Conseils Régionaux de Sécurité Alimentaire en tant qu'organe habilité à émettre les avis sur la sécurité alimentaire au niveau local ;
4. Identifier les ménages vulnérables dans les zones à risque afin de procéder à une distribution ou à des ventes de céréales à prix sociaux ;
5. Harmoniser les méthodes d'identification des populations à risque ;
6. Réhabiliter les banques de céréales dans les zones à risque et former ou dynamiser les comités de gestion.

ANNEXE 1 : TABLEAUX DES RESULTATS

-Décret n°2007-390/PRES promulguant la loi n°012-2007/AN du 31 mai 2007 portant organisation et réglementation des activités statistiques
-Enquête Permanente Agricole (EPA)
VISA STATISTIQUE N°AP2008002CNCS4

ANNEXE1 : TABLEAUX DES RESULTATS

Tableau 10 : Superficie du Riz et du Maïs des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés- campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	Superficie en Ha en pluviale		Superficie (Ha) en saison		Superficie totale (Ha)		Superficie totale (Ha) de
	Maïs	Riz	Maïs	Riz	Maïs	Riz	
CENTRE	93	461	-	-	93	461	554
Kadiogo	93	461	-	-	93	461	554
	-	-	-	-	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	14	1 006	-	196	14	1 202	1 216
Ganzourou	-	632	-	170	-	802	802
Ouhritenga	10	217	-	-	10	217	227
Kourwéogo	4	158	-	26	4	183	187
	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-NORD	5	989	6	140	11	1 129	1 140
Bam	-	70	6	-	6	70	76
Namentenga	5	353	-	73	5	426	431
Sanmatenga	-	566	-	67	-	633	633
	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-OUEST	-	782	-	-	-	782	782
Boulkiemdé	-	334	-	-	-	334	334
Sanoulié	-	97	-	-	-	97	97
Sissili	-	244	-	-	-	244	244
Ziro	-	107	-	-	-	107	107
	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-SUD	31	1 732	4	18	35	1 750	1 785
Bazèga	9	298	-	-	9	298	307
Nahouri	2	387	-	-	2	387	389
Zoundweogo	20	1 047	4	18	24	1 065	1 088
	-	-	-	-	-	-	-
SAHEL	63	222	-	-	63	222	286
Oudalan	-	-	-	-	-	-	-
Séno	-	29	-	-	-	29	29
Soum	63	132	-	-	63	132	196
Yagha	0	61	-	-	0	61	61
	-	-	-	-	-	-	-
MOUHOUN	2 295	2 679	7	674	2 302	3 353	5 655
Kossi	55	40	-	-	55	40	95
Mouhoun	61	519	7	-	68	519	587
Sourou	2 179	1 087	-	674	2 179	1 761	3 940
Balé	-	331	-	-	-	331	331
Banwa	-	499	-	-	-	499	499
Navala	-	203	-	-	-	203	203
	-	-	-	-	-	-	-
EST	109	1 414	4	114	112	1 528	1 641
Gnagna	2	441	-	114	2	555	557
Gourma	7	259	1	-	8	259	267
Tapoa	35	349	-	-	35	349	384
Komandjari	-	130	-	-	-	130	130
Kompienga	65	235	3	-	68	235	303
	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-EST	28	4 727	12	1 869	40	6 596	6 636
Boulgou	20	3 510	12	1 869	32	5 380	5 412
Kouritenga	8	610	-	-	8	610	618
Koulpélao	-	606	-	-	-	606	606
	-	-	-	-	-	-	-
NORD	-	1 323	-	-	-	1 323	1 323
Passoré	-	65	-	-	-	65	65
Yatenga	-	755	-	-	-	755	755
Loroum	-	270	-	-	-	270	270
Zoundoma	-	233	-	-	-	233	233
	-	-	-	-	-	-	-
SUD-OUEST	4	1 028	-	-	4	1 028	1 032
Bougouriba	-	79	-	-	-	79	79
Poni	-	326	-	-	-	326	326
Ioba	4	510	-	-	4	510	514
Noumbiel	-	113	-	-	-	113	113
	-	-	-	-	-	-	-
HAUTS-BASSINS	325	3 844	-	700	325	4 472	4 797
Houet	-	1 895	-	700	-	2 595	2 595
Kénédougou	233	1 368	-	-	233	1 368	1 601
Tuv	92	508	-	-	92	508	600
	-	-	-	-	-	-	-
CASCADES	152	2 934	330	200	482	3 134	3 616
Comoé	-	1 407	-	-	-	1 407	1 407
Léraba	152	1 527	330	200	482	1 727	2 209
	-	-	-	-	-	-	-
BURKINA FASO	3 118	23 143	362	3 855	3 480	26 980	30 461

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 11 : Superficie totale des cultures céréalières- campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO	SORGHO	Ensemble
CENTRE	29 915	5 746	1 117	-	19 148	12 474	68 400
Kadiogo	29 915	5 746	1 117	-	19 148	12 474	68 400
	-	-	-	-	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	73 156	14 369	3 719	-	62 806	48 247	202 296
Ganzourou	21 596	9 304	2 024	-	24 426	34 564	91 913
Ouhritenga	35 795	4 279	707	-	25 306	11 267	77 353
Kourwéogo	15 765	787	989	-	13 074	2 416	33 030
	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-NORD	100 052	9 570	1 982	-	194 725	3 866	310 195
Bam	23 452	2 308	234	-	39 238	-	65 232
Namentenga	27 417	2 199	630	-	58 186	501	88 933
Sanmatenga	49 183	5 063	1 118	-	97 301	3 366	156 030
	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-OUEST	127 107	44 184	4 749	-	217 397	38 023	431 460
Boulkiemdé	49 129	1 649	1 866	-	62 125	17 433	132 202
Sanoulié	43 935	2 532	413	-	82 370	4 823	134 073
Sissili	16 176	22 331	1 361	-	35 700	4 168	79 736
Ziro	17 867	17 672	1 109	-	37 201	11 599	85 448
	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-SUD	95 646	22 983	5 490	-	22 453	47 984	194 557
Bazèga	48 219	7 678	873	-	10 211	18 672	85 652
Nahouri	10 630	6 604	2 251	-	6 188	4 696	30 369
Zoundweogo	36 797	8 701	2 366	-	6 054	24 617	78 535
	-	-	-	-	-	-	-
SAHEL	276 262	3 760	395	32	98 758	1 312	380 519
Oudalan	69 652	47	-	-	6 338	794	76 830
Séno	53 836	620	29	-	25 349	-	79 835
Soum	143 332	1 747	132	32	22 336	518	168 097
Yaoha	9 443	1 347	134	-	44 734	-	55 658
	-	-	-	-	-	-	-
MOUHOUN	362 118	99 383	10 592	13 103	254 648	13 761	753 605
Kossi	163 716	4 223	1 292	12 761	26 396	7 479	215 867
Mouhoun	66 377	22 571	1 314	-	48 798	1 244	140 305
Sourou	39 533	3 535	3 111	-	45 827	-	92 005
Balé	25 316	32 111	1 617	-	43 271	3 243	105 559
Banwa	35 029	34 984	2 704	342	45 325	415	118 799
Navala	32 146	1 959	555	-	45 031	1 379	81 070
	-	-	-	-	-	-	-
EST	111 991	45 472	5 654	5	243 116	40 292	446 530
Gnagna	32 909	6 557	1 027	-	119 167	1 417	161 077
Gourma	48 350	14 436	984	-	37 966	23 968	125 704
Tapoa	13 894	15 927	2 898	5	62 045	6 224	100 993
Komandjari	5 581	1 803	187	-	19 262	-	26 833
Kompienga	11 257	6 748	558	-	4 675	8 683	31 922
	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-EST	101 787	30 659	17 352	-	24 023	89 967	263 787
Boulgou	37 133	11 948	12 086	-	7 696	22 928	91 791
Kouritenga	30 938	2 739	1 178	-	11 416	39 148	85 420
Koulbélao	33 716	15 971	4 087	-	4 910	27 891	86 576
	-	-	-	-	-	-	-
NORD	154 091	5 681	2 153	461	189 075	3 145	354 607
Passoré	16 453	752	408	-	47 758	3 127	68 498
Yatenga	93 690	3 659	1 137	369	103 611	-	202 465
Loroum	38 446	677	316	92	9 918	-	49 448
Zoundama	5 502	593	292	-	27 789	18	34 194
	-	-	-	-	-	-	-
SUD-OUEST	76 592	53 519	3 951	-	55 777	45 996	235 835
Bougouriba	14 494	10 048	410	-	5 313	9 779	40 043
Poni	27 528	18 932	1 143	-	11 585	13 507	72 695
Ioba	30 907	17 214	1 845	-	31 957	19 941	101 865
Noumbiel	3 663	7 324	553	-	6 922	2 769	21 232
	-	-	-	-	-	-	-
HAUTS-BASSINS	58 133	198 585	14 526	7 203	110 823	42 492	431 764
Houet	32 185	52 442	6 874	3 000	41 581	25 884	161 966
Kénédoukou	9 586	89 024	5 947	4 203	40 856	4 650	154 266
Tuv	16 362	57 119	1 705	-	28 387	11 958	115 532
	-	-	-	-	-	-	-
CASCADES	10 370	74 455	14 528	3 065	17 450	4 017	123 885
Comoé	2 787	40 840	8 215	2 111	13 896	3 109	70 958
Léraba	7 582	33 615	6 313	954	3 555	908	52 927
	-	-	-	-	-	-	-
BURKINA FASO	1 577 220	608 368	79 112	23 869	1 510 200	391 576	4 190 344

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

* : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés

Tableau 12 : Superficie totale (hors plaines et bas fonds aménagés) des cultures de rente - campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	Ensemble
CENTRE	417	4 451	356	-	5 224
Kadiogo	417	4 451	356	-	5 224
	-	-	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	3 561	15 757	1 445	-	20 762
Ganzourou	3 561	8 097	312	-	11 969
Ouhimbé	-	5 932	1 046	-	6 978
Kourwéogo	-	1 728	87	-	1 815
	-	-	-	-	-
CENTRE-NORD	28	27 424	400	-	27 852
Bam	-	3 118	144	-	3 262
Namentenga	-	10 074	202	-	10 276
Sanmatenga	28	14 232	54	-	14 314
	-	-	-	-	-
CENTRE-OUEST	31 175	37 257	2 934	949	72 315
Boulkiemdé	-	15 622	78	-	15 700
Sanguié	4 009	8 526	175	-	12 710
Sissili	15 834	7 117	1 148	949	25 048
Ziro	11 332	5 993	1 533	-	18 857
	-	-	-	-	-
CENTRE-SUD	8 890	22 938	3 486	641	35 955
Bazéga	2 503	7 960	2 694	4	13 162
Nahouri	4 782	7 914	42	483	13 220
Zoundweogo	1 605	7 064	749	154	9 573
	-	-	-	-	-
SAHEL	-	4 537	234	-	4 771
Oudalan	-	37	1	-	39
Séno	-	680	112	-	793
Soum	-	1 592	13	-	1 606
Yagha	-	2 227	108	-	2 334
	-	-	-	-	-
MOUHOUN	170 336	37 194	52 282	550	260 363
Kossi	2 892	7 569	31 984	100	42 545
Mouhoun	61 212	7 599	11 225	250	80 286
Sourou	-	5 308	603	-	5 910
Balé	63 261	7 207	1 438	75	71 981
Banwa	36 873	7 757	6 045	125	50 800
Navala	6 099	1 754	988	-	8 841
	-	-	-	-	-
EST	19 970	62 332	7 165	3 499	92 966
Gnagna	-	47 261	3 273	-	50 534
Gourma	3 226	7 691	1 820	896	13 633
Tapoa	12 855	3 272	1 638	1 674	19 439
Komandjari	-	2 510	304	21	2 834
Kompienga	3 889	1 598	131	907	6 525
	-	-	-	-	-
CENTRE-EST	15 976	45 311	359	3 139	64 785
Boulgou	4 296	16 317	3	1 085	21 701
Kouritenga	899	8 824	299	-	10 022
Koulpélao	10 781	20 170	57	2 054	33 062
	-	-	-	-	-
NORD	9	30 362	960	-	31 330
Passoré	-	6 994	22	-	7 016
Yatenga	-	16 485	480	-	16 965
Loroum	-	3 578	416	-	3 993
Zonoma	9	3 304	43	-	3 356
	-	-	-	-	-
SUD-OUEST	40 872	20 962	509	563	62 906
Bougouriba	3 325	1 909	230	11	5 476
Poni	4 296	5 360	17	54	9 727
Ioba	33 207	12 614	262	364	46 447
Noumbiel	44	1 079	-	133	1 256
	-	-	-	-	-
HAUTS-BASSINS	206 759	32 412	10 810	1 363	251 344
Houet	63 649	15 926	1 927	32	81 533
Kénédouga	69 854	8 509	4 496	367	83 225
Tuy	73 256	7 978	4 387	964	86 586
	-	-	-	-	-
CASCADES	37 332	28 188	11 056	-	76 577
Comoé	25 383	18 132	5 344	-	48 859
Léraba	11 949	10 056	5 713	-	27 718
	-	-	-	-	-
BURKINA FASO	535 325	369 125	91 997	10 703	1 007 150

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 13 : Superficie totale (hors plaines et bas fonds aménagés) des autres cultures vivrières-campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	NIEBE	VOANDZOU	IGNAME	PATATE	Ensemble
CENTRE	3 647	1 357	-	1	5 006
Kadiogo	3 647	1 357	-	1	5 006
		-	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	7 243	3 519	-	3	10 765
Ganzourou	4 066	236	-	-	4 303
Ouhritenga	2 561	2 371	-	-	4 932
Kourwéogo	616	912	-	3	1 530
	-	-	-	-	-
CENTRE-NORD	9 111	7 517	-	2	16 630
Bam	1 522	1 507	-	-	3 028
Namentenga	754	1 066	-	2	1 822
Sanmatenga	6 835	4 944	-	-	11 779
	-	-	-	-	-
CENTRE-OUEST	9 885	5 211	1 395	1 080	17 572
Boulkiemdé	1 517	2 616	-	1	4 134
Sanquié	1 266	1 618	-	26	2 909
Sissili	3 222	410	1 395	1 053	6 080
Ziro	3 881	567	-	-	4 448
	-	-	-	-	-
CENTRE-SUD	12 546	2 073	2	739	15 360
Bazèga	6 301	1 597	-	2	7 899
Nahouri	2 119	110	2	737	2 968
Zoundweogo	4 126	365	-	-	4 492
	-	-	-	-	-
SAHEL	1 801	1 958	-	-	3 758
Oudalan	52	12	-	-	64
Séno	292	40	-	-	332
Soum	1 436	1 814	-	-	3 249
Yaaha	22	92	-	-	114
	-	-	-	-	-
MOUHOUN	25 435	10 070	219	69	35 793
Kossi	5 113	6 901	-	-	12 014
Mouhoun	7 665	1 087	-	2	8 754
Sourou	829	938	-	-	1 767
Balé	5 817	105	-	-	5 922
Banwa	4 265	839	219	67	5 390
Navala	1 746	200	-	-	1 946
	-	-	-	-	-
EST	8 014	2 268	-	550	10 833
Gnagna	261	831	-	-	1 092
Gourma	3 217	596	-	448	4 261
Tapoa	1 915	407	-	2	2 323
Komandjari	39	262	-	-	300
Kompienga	2 583	173	-	100	2 856
	-	-	-	-	-
CENTRE-EST	4 479	1 530	-	157	6 165
Boulgou	1 959	587	-	31	2 577
Kouritenga	1 667	289	-	126	2 082
Koulpélagou	853	653	-	-	1 506
	-	-	-	-	-
NORD	3 343	5 376	5	134	8 858
Passoré	313	650	5	6	973
Yatenga	2 156	2 526	-	128	4 810
Loroum	380	1 781	-	-	2 161
Zondoma	494	420	-	-	913
	-	-	-	-	-
SUD-OUEST	6 648	1 157	2 885	213	10 904
Bougouriba	737	226	68	13	1 045
Poni	1 398	778	570	32	2 777
Ioba	3 260	63	34	158	3 516
Noumbiel	1 253	90	2 212	11	3 566
	-	-	-	-	-
HAUTS-BASSINS	19 602	5 322	1 020	3 328	29 272
Houet	7 600	2 357	77	120	10 154
Kénédoukou	4 975	2 544	943	3 208	11 670
Tuy	7 026	421	-	-	7 448
	-	-	-	-	-
CASCADES	7 737	3 099	496	325	11 658
Comoé	5 585	1 914	352	123	7 974
Léraba	2 153	1 185	144	202	3 685
	-	-	-	-	-
BURKINA FASO	119 492	50 457	6 022	6 602	182 573

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 14 : Rendement des céréalières (en pure)- campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS	RIZ	FONIO	SORGHO	SORGHO
CENTRE	706	1 107	952	-	820	810
KADIOGO	706	1 107	952	-	820	810
PLATEAU CENTRAL	718	1 233	1 332	-	1 016	1 124
GANZOURGOU	844	1 415	1 292	-	1 143	1 259
OUBRITENGA	590	912	952	-	667	669
KOURWEOGO	452	845	1 368	-	1 008	652
CENTRE-NORD	809	1 137	1 195	-	949	1 456
BAM	808	997	1 577	-	1 047	-
NAMENTENGA	557	933	1 175	-	723	-
SANMATENGA	956	1 280	1 127	-	1 043	1 456
CENTRE-OUEST	934	1 714	1 420	-	1 152	981
BOULKIEFME	702	825	1 465	-	838	926
SANGUIE	755	973	1 425	-	891	857
SISSILI	1 088	1 785	1 470	-	1 319	1 457
ZIRO	1 045	1 755	1 329	-	1 120	941
CENTRE-SUD	782	1 297	1 203	-	1 076	1 036
BAZEGA	812	1 408	1 246	-	1 176	1 144
NAHOURI	832	1 189	1 000	-	975	906
ZOUNDWEOGO	742	1 274	1 443	-	1 034	1 032
SAHEL	568	554	195	21	546	517
OU DALAN	395	178	-	-	401	146
SENO	354	565	-	-	421	-
SOUM	611	664	-	21	678	693
YAGHA	561	434	460	-	545	-
MOUHOUN	969	1 428	1 176	835	1 015	1 044
KOSSI	950	950	1 280	831	1 086	932
MOUHOUN	1 042	1 497	1 093	-	1 140	1 683
SOUROU	488	979	463	-	715	-
BALE	987	1 455	1 760	-	1 073	1 163
BANWA	1 081	1 458	1 276	982	984	921
NAYALA	769	801	820	-	723	650
EST	945	1 450	1 471	775	1 234	1 249
GNAGNA	934	1 468	1 485	-	1 250	1 742
GOURMA	690	1 126	1 209	-	805	1 153
TAPOA	1 070	1 839	1 579	775	1 464	1 513
KOMANDJOARI	1 327	2 074	1 109	-	1 208	-
KOMPIENGA	1 027	1 367	1 268	-	1 084	1 185
CENTRE-EST	1 138	1 585	1 521	-	1 203	1 352
BOULGOU	1 151	1 422	1 541	-	1 222	1 316
KOURITENGA	561	1 133	1 287	-	1 027	1 115
KOULPELOGO	1 150	1 806	1 522	-	1 291	1 436
NORD	681	946	847	661	770	887
PASSORE	624	958	1 105	-	766	887
YATENGA	750	959	634	738	783	-
LOROUM	618	842	203	402	706	-
ZONDOMA	-	964	916	-	1 218	-
SUD-OUEST	815	1 154	1 419	-	850	858
BOUGOURIBA	577	1 027	673	-	907	691
PONI	731	1 053	1 886	-	827	881
IOBA	931	1 307	1 472	-	975	1 046
NOUMBIEL	418	566	556	-	422	466
HAUTS-BASSINS	972	1 979	-	756	1 171	1 114
HOUET	1 059	2 163	2 353	900	1 270	1 111
KENEDOUGOU	771	1 930	1 950	652	1 100	1 044
TUY	960	1 885	1 787	-	1 151	1 145
CASCADES	672	1 965	1 956	934	971	729
COMOE	598	2 080	1 913	847	1 104	774
LERABA	681	1 822	1 975	1 122	654	645
BURKINA FASO	858	1 675	1 409	820	1 037	1 115

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 15 : Rendement du Riz et du Maïs des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés-campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	Rendement en Kg/ha en pluviale		Rendement en Kg/ha en saison		Rendement en Kg/ha du maïs et du	
	Maïs	Riz	Maïs	Riz	Maïs	Riz
CENTRE	2 278	3 235	-	-	2 278	3 235
Kadiogo	2 278	3 235	-	-	2 278	3 235
	-	-	-	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	1 865	3 400	-	4 269	1 865	3 542
Ganzourou	-	3 459	-	4 471	-	3 673
Ouhritenga	2 000	3 529	-	-	2 000	3 529
Kourwéogo	1 500	2 989	-	2 930	1 500	2 981
	-	-	-	-	-	-
CENTRE-NORD	1 500	3 735	1 000	4 250	1 227	3 798
Bam	-	2 895	1 000	-	1 000	2 895
Namentenga	1 500	2 183	-	4 151	1 500	2 520
Sanmatenga	-	4 807	-	4 358	-	4 759
	-	-	-	-	-	-
CENTRE-OUEST	-	3 353	-	-	-	3 353
Boulkiemdé	-	2 876	-	-	-	2 876
Sanquié	-	4 430	-	-	-	4 430
Sissili	-	3 478	-	-	-	3 478
Ziro	-	3 579	-	-	-	3 579
	-	-	-	-	-	-
CENTRE-SUD	3 444	3 661	3 857	4 000	3 485	3 665
Bazèga	2 466	3 550	-	-	2 466	3 550
Nahouri	4 250	2 880	-	-	4 250	2 880
Zoundweogo	3 815	3 982	3 857	4 000	3 821	3 982
	-	-	-	-	-	-
SAHEL	2 856	4 853	-	-	2 856	4 853
Oudalan	-	-	-	-	-	-
Séno	-	1 574	-	-	-	1 574
Soum	2 860	6 406	-	-	2 860	6 406
Yaaha	2 000	3 046	-	-	2 000	3 046
	-	-	-	-	-	-
MOUHOUN	3 854	3 668	1 857	-	3 848	2 931
Kossi	3 270	3 000	-	-	3 270	3 000
Mouhoun	2 198	3 288	1 857	-	2 163	3 288
Sourou	3 914	4 018	-	-	3 914	2 481
Balé	-	3 464	-	-	-	3 464
Banwa	-	3 629	-	-	-	3 629
Navala	-	3 325	-	-	-	3 325
	-	-	-	-	-	-
EST	2 156	4 417	1 257	-	2 128	4 088
Gnagna	2 000	5 460	-	-	2 000	4 338
Gourma	1 079	3 966	1 000	-	1 074	3 966
Tapoa	4 000	3 725	-	-	4 000	3 725
Komandjari	-	3 769	-	-	-	3 769
Kompienga	1 282	4 345	1 300	-	1 283	4 345
	-	-	-	-	-	-
CENTRE-EST	2 893	3 859	2 900	4 453	2 895	4 027
Boulgou	2 650	3 814	2 900	4 453	2 744	4 036
Kouritenga	3 500	5 242	-	-	3 500	5 242
Koulpélgo	-	2 724	-	-	-	2 724
	-	-	-	-	-	-
NORD	-	1 922	-	-	-	1 922
Passoré	-	2 982	-	-	-	2 982
Yatenga	-	2 209	-	-	-	2 209
Loroum	-	1 373	-	-	-	1 373
Zonoma	-	1 330	-	-	-	1 330
	-	-	-	-	-	-
SUD-OUEST	1 000	2 962	-	-	1 000	2 962
Bougouriba	-	3 011	-	-	-	3 011
Poni	-	3 514	-	-	-	3 514
Ioba	1 000	2 705	-	-	1 000	2 705
Noumbiel	-	2 495	-	-	-	2 495
	-	-	-	-	-	-
HAUTS-BASSINS	3 152	4 072	-	4 000	3 152	4 127
Houet	-	5 094	-	4 000	-	4 799
Kénédoukou	3 212	3 109	-	-	3 212	3 109
Tuy	3 000	3 432	-	-	3 000	3 432
	-	-	-	-	-	-
CASCADES	4 500	4 269	5 000	4 750	4 843	4 300
Comoé	-	4 572	-	-	-	4 572
Léraba	4 500	3 989	5 000	4 750	4 843	4 077
	-	-	-	-	-	-
BURKINA FASO	3 657	3 748	4 756	3 521	3 771	3 718

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 16 : Rendement des cultures de rente (en pure)- campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA
CENTRE	1 011	705	521	-
Kadiogo	1 011	705	521	-
PLATEAU CENTRAL	955	921	313	-
Ganzourou	955	1 117	450	-
Ouhritenga	-	756	261	-
Kourwéogo	-	616	247	-
CENTRE-NORD	960	756	579	-
Bam	-	737	597	-
Namentenga	-	708	465	-
Sanmatenga	960	792	736	-
CENTRE-OUEST	1 021	782	546	1 028
Boulkiemdé	-	656	220	-
Sanguié	873	772	559	-
Sissili	1 075	951	599	1 028
Ziro	989	890	525	-
CENTRE-SUD	1 326	883	574	888
Bazèga	1 399	977	576	929
Nahouri	1 408	847	602	940
Zoundweogo	996	788	551	543
SAHEL	-	588	94	-
Oudalan	-	86	-	-
Séno	-	721	-	-
Soum	-	372	43	-
Yagha	-	704	99	-
MOUHOUN	1 323	809	515	726
Kossi	605	587	584	960
Mouhoun	1 513	871	417	633
Sourou	-	749	141	-
Balé	1 255	1 055	567	934
Banwa	1 163	811	410	597
Navala	1 451	628	344	-
EST	1 428	1 053	654	972
Gnagna	-	1 145	776	-
Gourma	941	711	423	719
Tapoa	1 655	870	550	1 253
Komandjari	-	1 194	651	1 119
Kompienga	1 324	777	306	869
CENTRE-EST	1 117	1 162	555	1 017
Boulgou	906	1 129	418	1 045
Kouritenga	1 021	1 136	617	-
Koulouléogo	1 201	1 285	230	995
NORD	-	738	397	-
Passoré	-	866	682	-
Yatenga	-	669	321	-
Loroum	-	596	479	-
Zoundoma	-	904	236	-
SUD-OUEST	1 261	823	350	750
Bougouriba	1 218	673	244	769
Poni	1 248	836	227	567
Ioba	1 267	908	451	865
Noumbiel	1 243	383	-	459
HAUTS-BASSINS	1 433	1 025	554	885
Houet	1 392	1 080	672	231
Kénédoukou	1 438	817	707	1 100
Tuy	1 462	1 069	350	820
CASCADES	1 422	1 051	474	-
Comoé	1 426	1 089	488	-
Léraba	1 414	969	461	-
BURKINA FASO	1 348	902	522	945

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 17 : Rendement des autres cultures vivrières (en pure)- campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	NIEBE	VOANDZOU	IGNAME	PATATE
CENTRE	798	795	-	-
Kadiogo	798	795	-	-
PLATEAU CENTRAL	827	813	-	-
Ganzourougou	849	927	-	-
Oubritenga	745	853	-	-
Kourwéogo	1 115	680	-	-
CENTRE-NORD	919	863	-	22 635
Bam	683	729	-	-
Namentenga	633	859	-	22 635
Sanmatenga	996	904	-	-
CENTRE-OUEST	743	670	10 156	10 107
Boulkiémdé	566	544	-	3 680
Sanguié	678	681	-	4 316
Sissili	864	908	10 156	10 254
Ziro	713	955	-	-
CENTRE-SUD	853	966	-	16 853
Bazèga	899	949	-	15 806
Nahouri	780	1 231	-	16 855
Zoundweogo	812	972	-	-
SAHEL	539	436	-	-
Oudalan	260	392	-	-
Séno	623	556	-	-
Soum	511	419	-	-
Yagha	1 531	708	-	-
MOUHOUN	749	842	14 246	27 411
Kossi	618	889	-	-
Mouhoun	783	717	-	2 495
Sourou	1 128	830	-	-
Balé	894	968	-	-
Banwa	662	571	14 246	28 233
Navala	557	783	-	-
EST	744	1 035	-	12 271
Gnaona	632	1 135	-	-
Gourma	616	885	-	13 577
Tapoa	1 226	1 101	-	3 804
Komandjari	603	1 190	-	-
Kompienga	543	675	-	2 381
CENTRE-EST	983	1 312	-	17 378
Boulgou	1 022	1 253	-	13 474
Kouritenga	968	1 270	-	18 334
Koulpélao	943	1 377	-	-
NORD	642	688	3 801	13 183
Passoré	928	778	3 801	-
Yatenga	499	574	-	13 797
Loroum	699	740	-	-
Zonoma	1 006	910	-	-
SUD-OUEST	674	631	4 483	3 240
Bougouriba	679	613	4 509	2 149
Poni	776	591	3 472	1 577
Ioba	665	1 209	4 405	3 653
Noumbiel	524	461	4 925	2 247
HAUTS-BASSINS	850	919	4 869	10 046
Houet	808	969	12 554	5 468
Kénédougou	731	828	4 376	10 229
Tuy	964	1 026	-	-
CASCADES	667	909	5 495	4 942
Comoé	700	982	4 358	3 270
Léraba	597	799	8 479	6 672
BURKINA FASO	791	823	6 697	11 164

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 18 : Production totale (hors plaines et bas-fonds aménagés) des céréales- campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS	RIZ	FONIO	SORGHO	SORGHO	Ensemble
CENTRE	21 093	6 294	624	-	15 717	10 073	53 802
Kadiogo	21 093	6 294	624	-	15 717	10 073	53 802
PLATEAU CENTRAL	46 913	17 612	3 067	-	53 681	48 910	170 183
Ganzourou	17 917	13 080	1 578	-	25 459	39 670	97 704
Ouhritenga	20 765	3 885	387	-	16 914	7 477	49 428
Kourwéogo	8 231	647	1 102	-	11 307	1 764	23 050
CENTRE-NORD	76 738	10 649	959	-	179 592	3 711	271 650
Bam	17 271	2 286	174	-	35 948	4	55 682
Namentenga	21 594	2 010	240	-	48 214	467	72 524
Sanmatenga	37 873	6 353	546	-	95 431	3 240	143 443
CENTRE-OUEST	104 624	74 168	5 686	-	193 957	35 119	413 554
Boulkiemdé	37 133	1 623	2 235	-	50 198	15 330	106 519
Sanquié	32 618	2 302	478	-	60 048	3 846	99 293
Sissili	17 120	39 252	1 641	-	45 489	4 998	108 500
Ziro	17 753	30 991	1 332	-	38 222	10 945	99 242
CENTRE-SUD	73 652	28 828	4 498	-	28 183	52 857	188 017
Bazèga	38 734	10 762	780	-	14 235	20 875	85 386
Nahouri	8 707	7 677	1 840	-	6 721	5 865	30 810
Zoundweogo	26 211	10 388	1 878	-	7 227	26 117	71 822
SAHEI	143 161	2 201	34	1	63 116	733	209 246
Oudalan	28 415	39	-	-	4 526	386	33 366
Séno	29 040	338	-	-	17 729	-	47 107
Soum	76 095	1 142	-	1	14 403	321	91 961
Yaoha	9 612	682	34	-	26 457	27	36 812
MOUHOUN	326 868	141 888	8 811	10 926	236 676	14 133	739 302
Kossi	154 032	3 989	1 603	10 591	29 060	5 883	205 158
Mouhoun	68 274	35 214	869	-	53 937	2 253	160 548
Sourou	21 672	1 260	625	-	31 076	-	54 633
Balé	25 480	48 822	2 518	-	46 761	4 627	128 208
Banwa	35 967	50 974	2 907	335	43 387	382	133 954
Navala	21 442	1 628	289	-	32 455	988	56 802
EST	111 677	66 868	6 043	4	272 190	50 274	507 057
Gnaoua	43 595	9 410	701	-	122 730	1 619	178 054
Gourma	28 972	16 145	871	-	27 350	22 880	96 219
Tanoa	18 667	28 888	3 979	4	92 255	15 127	158 920
Komandjari	8 300	3 628	63	-	24 323	-	36 315
Kompienga	12 144	8 797	429	-	5 532	10 648	37 550
CENTRE-EST	104 017	47 755	16 319	-	32 224	117 501	317 817
Boulgou	43 467	16 807	10 363	-	13 407	31 514	115 559
Kouritenga	22 426	3 125	732	-	12 699	46 757	85 739
Koulbégou	38 124	27 823	5 223	-	6 118	39 230	116 519
NORD	100 663	5 404	699	303	153 113	3 114	263 296
Passoré	12 946	725	379	-	39 220	3 092	56 361
Yatenga	58 218	3 537	242	266	81 465	-	143 727
Loroum	24 373	566	24	37	9 161	-	34 161
Zoundoma	5 127	576	54	-	23 266	22	29 046
SUD-OUEST	70 238	68 985	4 758	-	56 493	52 025	252 499
Bougouriba	9 372	10 978	267	-	5 020	7 869	33 506
Poni	28 371	28 784	1 582	-	12 915	17 981	89 633
Ioba	29 819	23 236	2 554	-	34 651	23 920	114 179
Noumbiel	2 677	5 988	354	-	3 908	2 255	15 180
HAUTS-BASSINS	62 106	390 053	21 139	5 441	131 456	45 918	656 113
Houet	36 724	115 607	14 294	2 701	53 471	27 552	250 349
Kénédougou	9 720	167 828	3 543	2 740	46 085	4 780	234 695
Tuv	15 661	106 618	3 303	-	31 901	13 586	171 069
CASCADES	13 437	139 804	22 159	2 873	18 105	6 174	202 552
Comoé	5 685	80 384	13 088	1 802	14 734	5 289	120 982
Léraba	7 752	59 420	9 070	1 071	3 370	885	81 569
BURKINA FASO	1 255 189	1 000 510	94 796	19 547	1 434 503	440 543	4 245 088

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 19 : Production du Riz et du Maïs des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés-campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	Production en tonne en		Production (tonne) en		Production (en		Production (en		Production totale (en
	Mais	Riz	Mais	Riz	Mais	Riz			
CENTRE	211	1 491	-	-	211	1 491			1 702
Kadiogo	211	1 491	-	-	211	1 491			1 702
PLATEAU	26	3 422	-	835	26	4 257			4 282
Ganzourou		2 186		760		2 946			2 946
Ouhritenga	20	764	-	-	20	764			784
Kourwéogo	6	472	-	75	6	547			552
CENTRE-NORD	8	3 694	6	595	14	4 289			4 303
Bam		204	6		6	204			210
Namentenga	8	771	-	303	8	1 074			1 081
Sanmatenga		2 720		292		3 012			3 012
CENTRE-OUEST	-	2 622	-	-	-	2 622			2 622
Boulkiemdé		962		-		962			962
Sanquié		429		-		429			429
Sissili		849		-		849			849
Ziro		383		-		383			383
CENTRE-SUD	108	6 342	14	70	121	6 412			6 533
Bazèga	23	1 057	-	-	23	1 057			1 079
Nahouri	9	1 115	-	-	9	1 115			1 124
Zoundweogo	76	4 170	14	70	90	4 240			4 330
SAHEL	181	1 080	-	-	181	1 080			1 261
Oudalan		-		-		-			-
Séno		46		-		46			46
Soum	181	848	-	-	181	848			1 029
Yaaha	1	185	-	-	1	185			186
MOUHOUN	8 843	9 827	13	-	8 856	9 827			18 684
Kossi	180	120	-	-	180	120			300
Mouhoun	133	1 707	13	-	146	1 707			1 854
Sourou	8 530	4 367	-	-	8 530	4 367			12 897
Balé		1 146		-		1 146			1 146
Banwa		1 811		-		1 811			1 811
Navala		675		-		675			675
EST	234	6 248	4	-	239	6 248			6 487
Gnagna	4	2 408	-	-	4	2 408			2 412
Gourma	8	1 029	1	-	8	1 029			1 037
Tapoa	140	1 300	-	-	140	1 300			1 440
Komandjari	-	490	-	-	-	490			490
Kompienga	83	1 021	4	-	87	1 021			1 108
CENTRE-EST	81	18 237	35	8 325	116	26 562			26 678
Boulgou	53	13 389	35	8 325	88	21 714			21 802
Kouritenga	28	3 197	-	-	28	3 197			3 225
Koulpélgo		1 651		-		1 651			1 651
NORD	-	2 542	-	-	-	2 542			2 542
Passoré		194		-		194			194
Yatenga		1 668		-		1 668			1 668
Loroum		370		-		370			370
Zonoma		310		-		310			310
SUD-OUEST	4	3 045	-	-	4	3 045			3 050
Bougouriba		238		-		238			238
Poni		1 146		-		1 146			1 146
Ioba	4	1 380	-	-	4	1 380			1 384
Noumbiel		282		-		282			282
HAUTS-BASSINS	1 024	15 653	-	2 800	1 024	18 453			19 477
Houet		9 655		2 800		12 455			12 455
Kénédoukou	748	4 254	-	-	748	4 254			5 002
Tuy	276	1 745	-	-	276	1 745			2 021
CASCADES	683	12 526	1 650	950	2 333	13 476			15 809
Comoé		6 433		-		6 433			6 433
Léraba	683	6 093	1 650	950	2 333	7 043			9 376
BURKINA FASO	11 402	86 731	1 722	13 575	13 124	100 306			113 430

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 20 : Production totale des cultures céréalières- campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	MIL	MAÏS*	RIZ*	FONIO	SORGHO	SORGHO	Ensemble
CENTRE	21 093	6 505	2 116	-	15 717	10 073	55 504
Kadiogo	21 093	6 505	2 116	-	15 717	10 073	55 504
-	-	-	-	-	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	46 913	17 637	7 324	-	53 681	48 910	174 465
Ganzourou	17 917	13 080	4 524	-	25 459	39 670	100 650
Ouhritenga	20 765	3 905	1 152	-	16 914	7 477	50 213
Kourwéogo	8 231	653	1 648	-	11 307	1 764	23 602
-	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-NORD	76 738	10 663	5 249	-	179 592	3 711	275 953
Bam	17 271	2 292	377	-	35 948	4	55 892
Namentenga	21 594	2 017	1 313	-	48 214	467	73 605
Sanmatenga	37 873	6 353	3 558	-	95 431	3 240	146 456
-	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-OUEST	104 624	74 168	8 308	-	193 957	35 119	416 176
Boulkiemdé	37 133	1 623	3 197	-	50 198	15 330	107 481
Sanoulié	32 618	2 302	907	-	60 048	3 846	99 722
Sissili	17 120	39 252	2 490	-	45 489	4 998	109 348
Ziro	17 753	30 991	1 714	-	38 222	10 945	99 625
-	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-SUD	73 652	28 949	10 910	-	28 183	52 857	194 551
Bazèga	38 734	10 785	1 837	-	14 235	20 875	86 466
Nahouri	8 707	7 685	2 955	-	6 721	5 865	31 934
Zoundweogo	26 211	10 478	6 118	-	7 227	26 117	76 152
-	-	-	-	-	-	-	-
SAHEL	143 161	2 382	1 113	1	63 116	733	210 506
Oudalan	28 415	39	-	-	4 526	386	33 366
Séno	29 040	338	46	-	17 729	-	47 153
Soum	76 095	1 323	848	1	14 403	321	92 990
Yaaha	9 612	683	219	-	26 457	27	36 998
-	-	-	-	-	-	-	-
MOUHOUN	326 868	150 744	18 639	10 926	236 676	14 133	757 986
Kossi	154 032	4 169	1 723	10 591	29 060	5 883	205 458
Mouhoun	68 274	35 361	2 576	-	53 937	2 253	162 402
Sourou	21 672	9 790	4 993	-	31 076	-	67 530
Balé	25 480	48 822	3 665	-	46 761	4 627	129 354
Banwa	35 967	50 974	4 719	335	43 387	382	135 765
Navala	21 442	1 628	964	-	32 455	988	57 477
-	-	-	-	-	-	-	-
EST	111 677	67 107	12 291	4	272 190	50 274	513 544
Gnagna	43 595	9 414	3 109	-	122 730	1 619	180 466
Gourma	28 972	16 153	1 900	-	27 350	22 880	97 256
Tapoa	18 667	29 028	5 279	4	92 255	15 127	160 360
Komandjari	8 300	3 628	553	-	24 323	-	36 804
Kompienga	12 144	8 884	1 450	-	5 532	10 648	38 658
-	-	-	-	-	-	-	-
CENTRE-EST	104 017	47 871	42 881	-	32 224	117 501	344 495
Boulgou	43 467	16 895	32 077	-	13 407	31 514	137 361
Kouritenga	22 426	3 153	3 929	-	12 699	46 757	88 964
Koulbélao	38 124	27 823	6 875	-	6 118	39 230	118 170
-	-	-	-	-	-	-	-
NORD	100 663	5 404	3 241	303	153 113	3 114	265 838
Passoré	12 946	725	573	-	39 220	3 092	56 555
Yatenga	58 218	3 537	1 910	266	81 465	-	145 396
Loroum	24 373	566	395	37	9 161	-	34 531
Zoundoma	5 127	576	364	-	23 266	22	29 356
-	-	-	-	-	-	-	-
SUD-OUEST	70 238	68 990	7 803	-	56 493	52 025	255 549
Bougouriba	9 372	10 978	505	-	5 020	7 869	33 744
Poni	28 371	28 784	2 729	-	12 915	17 981	90 780
Ioba	29 819	23 240	3 934	-	34 651	23 920	115 563
Noumbiel	2 677	5 988	635	-	3 908	2 255	15 462
-	-	-	-	-	-	-	-
HAUTS-BASSINS	62 106	391 077	39 593	5 441	131 456	45 918	675 591
Houet	36 724	115 607	26 748	2 701	53 471	27 552	262 804
Kénédoukou	9 720	168 576	7 796	2 740	46 085	4 780	239 697
Tuv	15 661	106 894	5 048	-	31 901	13 586	173 090
-	-	-	-	-	-	-	-
CASCADES	13 437	142 137	35 635	2 873	18 105	6 174	218 361
Comoé	5 685	80 384	19 521	1 802	14 734	5 289	127 415
Léraba	7 752	61 752	16 114	1 071	3 370	885	90 946
-	-	-	-	-	-	-	-
BURKINA FASO	1 255 189	1 013 634	195 102	19 547	1 434 503	440 543	4 358 518

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

* : Y compris les superficies des périmètres irrigués et des bas-fonds aménagés

Tableau 21 : Production totale (hors plaines et bas-fonds aménagés) des cultures de rente-campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	COTON	ARACHIDE	SESAME	SOJA	Ensemble
CENTRE	422	3 216	218	-	3 855
Kadiogo	422	3 216	218	-	3 855
	-	-	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	3 608	15 158	751	-	19 517
Ganzourou	3 603	9 385	314	-	13 301
Ouhitenqa	-	4 475	399	-	4 874
Kourwéogo	5	1 298	38	-	1 341
	-	-	-	-	-
CENTRE-NORD	107	20 606	647	-	21 359
Bam	52	2 390	109	-	2 551
Namentenga	28	6 929	353	-	7 310
Sanmatenga	27	11 287	185	-	11 498
	-	-	-	-	-
CENTRE-OUEST	31 614	28 823	2 043	989	63 469
Boulkiemdé	-	10 345	58	-	10 403
Sanquié	3 570	6 464	195	-	10 229
Sissili	16 978	6 773	746	989	25 487
Ziro	11 065	5 241	1 044	-	17 350
	-	-	-	-	-
CENTRE-SUD	11 709	20 120	2 524	922	35 274
Bazèga	3 376	7 797	1 672	5	12 850
Nahouri	6 734	6 768	438	489	14 429
Zoundweogo	1 599	5 556	413	428	7 995
	-	-	-	-	-
SAHEL	-	2 623	318	-	2 941
Oudalan	-	4	3	-	7
Séno	-	518	128	-	647
Soum	-	571	165	-	736
Yaaha	-	1 530	22	-	1 552
	-	-	-	-	-
MOUHOUN	226 791	30 421	27 389	408	285 008
Kossi	1 906	4 875	18 930	96	25 808
Mouhoun	93 311	6 390	4 679	158	104 537
Sourou	-	4 067	115	-	4 182
Balé	80 091	7 728	845	78	88 742
Banwa	42 920	6 332	2 481	75	51 807
Navala	8 562	1 030	340	-	9 932
	-	-	-	-	-
EST	29 914	64 485	5 647	14 931	114 977
Gnagna	-	51 391	2 766	-	54 157
Gourma	3 064	5 807	878	803	10 553
Tapoa	21 826	3 026	1 691	13 177	39 720
Komandioari	-	3 026	263	27	3 316
Kompienga	5 024	1 235	48	925	7 232
	-	-	-	-	-
CENTRE-EST	17 430	54 935	271	9 863	82 500
Boulgou	3 963	18 186	27	6 364	28 540
Kouritenga	1 002	10 298	208	23	11 532
Koulpélga	12 465	26 452	36	3 475	42 428
	-	-	-	-	-
NORD	6	22 721	385	-	23 112
Passoré	-	6 059	13	-	6 073
Yatenga	-	11 411	129	-	11 539
Loroum	-	2 249	187	-	2 436
Zondoma	6	3 002	56	-	3 064
	-	-	-	-	-
SUD-OUEST	51 488	20 864	186	866	73 404
Bougouriba	4 029	1 359	64	9	5 461
Poni	5 231	5 639	4	110	10 984
Ioba	42 173	13 332	118	662	56 284
Noumbiel	55	534	-	86	675
	-	-	-	-	-
HAUTS-BASSINS	294 618	33 503	6 182	1 231	335 533
Houet	88 492	16 571	1 296	7	106 366
Kénédougaou	99 027	7 545	3 331	403	110 306
Tuy	107 099	9 388	1 556	820	118 861
	-	-	-	-	-
CASCADES	52 971	28 815	5 365	-	87 151
Comoé	36 071	18 622	2 687	-	57 380
Léraba	16 900	10 193	2 678	-	29 771
	-	-	-	-	-
BURKINA FASO	720 675	346 292	51 924	29 209	1 148 100

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

Tableau 22 : Production totale (hors plaines et bas-fonds aménagés) des autres cultures vivrières- campagne 2008-2009

DRAHRH/Province	IGNAME	PATATE	NIEBE	VOANDZOU	Ensemble
CENTRE	-	-	17 418	1 114	18 533
Kadiogo	-	-	17 418	1 114	18 533
	-	-	-	-	-
PLATEAU CENTRAL	1	240	46 884	2 903	50 027
Ganzourougou	-	12	20 061	267	20 339
Oubritenga	-	-	16 127	2 010	18 137
Kourwéogo	1	229	10 696	626	11 552
	-	-	-	-	-
CENTRE-NORD	-	48	70 755	6 473	77 276
Bam	-	-	21 270	1 087	22 356
Namentenga	-	48	10 354	906	11 308
Sanmatenga	-	-	39 131	4 481	43 612
	-	-	-	-	-
CENTRE-OUEST	14 583	11 210	50 535	4 597	80 925
Boulkiemdé	-	4	20 793	2 224	23 020
Sanguié	-	111	12 854	1 448	14 413
Sissili	14 583	11 094	9 559	385	35 621
Ziro	-	-	7 330	540	7 870
	-	-	-	-	-
CENTRE-SUD	-	12 364	26 325	3 522	42 211
Bazèga	-	25	15 928	1 529	17 482
Nahouri	-	12 339	2 743	1 453	16 535
Zoundweogo	-	-	7 654	540	8 193
	-	-	-	-	-
SAHEL	-	-	11 356	910	12 266
Oudalan	-	-	2 569	5	2 574
Séno	-	-	2 076	56	2 132
Soum	-	-	6 098	779	6 877
Yaoha	-	-	613	70	683
	-	-	-	-	-
MOUHOUN	3 120	1 902	57 348	8 916	71 286
Kossi	-	-	9 038	6 134	15 172
Mouhoun	-	6	13 667	1 121	14 794
Sourou	-	-	14 300	778	15 077
Balé	-	-	9 191	226	9 417
Banwa	3 120	1 896	5 784	479	11 280
Navala	-	-	5 368	179	5 547
	-	-	-	-	-
EST	-	6 432	48 880	2 503	57 815
Gnagna	-	-	6 581	944	7 525
Gourma	-	6 127	12 938	554	19 620
Tapoa	-	7	23 012	548	23 567
Komandjari	-	-	1 832	339	2 171
Kompienga	-	298	4 517	118	4 933
	-	-	-	-	-
CENTRE-EST	-	2 727	62 481	4 585	69 793
Boulgou	-	416	17 952	3 333	21 701
Kouritenga	-	2 311	31 905	369	34 585
Koulpélao	-	-	12 624	882	13 506
	-	-	-	-	-
NORD	19	1 763	70 939	4 292	77 014
Passoré	19	-	17 782	544	18 346
Yatenga	-	1 763	34 694	1 988	38 444
Loroum	-	-	5 571	1 327	6 898
Zondoma	-	-	12 892	433	13 326
	-	-	-	-	-
SUD-OUEST	17 215	702	33 473	5 604	56 994
Bougouriba	301	27	3 600	283	4 211
Poni	2 449	77	11 211	687	14 424
Ioba	123	578	17 071	4 573	22 344
Noumbiel	14 342	19	1 591	62	16 014
	-	-	-	-	-
HAUTS-BASSINS	5 448	34 300	31 515	5 920	77 182
Houet	610	656	17 015	2 776	21 058
Kénédougaou	4 838	33 643	5 138	2 494	46 113
Tuy	-	-	9 361	650	10 012
	-	-	-	-	-
CASCADES	2 909	1 535	9 771	4 233	18 447
Comoé	1 579	553	7 725	2 480	12 337
Léraba	1 330	981	2 046	1 753	6 110
	-	-	-	-	-
BURKINA FASO	43 295	73 221	537 680	55 572	709 768

Source : Direction de la Prospective et des Statistiques Agricoles et Alimentaires/DGPER/MAHRH

ANNEXE2 : METHODOLOGIE DETAILLEE DE L'ENQUETE PERMANENTE AGRICOLE

L'objectif principal de l'Enquête Permanente Agricole, désignée cette campagne sous le vocable de « module pluvial dans le Recensement Général Agricole (RGA) », est l'évaluation de la production végétale pluviale et la constitution des revenus des exploitations agricoles. Ce module couvre la totalité du territoire national, à savoir les 13 régions et les 45 provinces du Burkina Faso.

Les objectifs spécifiques visés par l'enquête sont :

- calculer les productions des provinces et du pays pour chaque culture ; pour cela on détermine les superficies cultivées par culture et la production moyenne par unité de superficie (rendement) ;
- réaliser des prévisions de récoltes céréalières courant septembre de chaque année afin d'informer très tôt le gouvernement et ses partenaires au développement de façon objective sur la situation de la campagne. Ces prévisions permettent d'établir un bilan céréalier prévisionnel ;
- faire des estimations de stocks résiduels paysans courant septembre ;

Outre ces données, le dispositif permet de collecter des informations sur le crédit, l'utilisation des intrants, la commercialisation, la population agricole, l'occupation de la population agricole, les sources de revenus monétaires, le cheptel rattaché aux ménages agricoles, la démographie des ménages agricoles, etc. Les données étant collectées avec un niveau suffisamment détaillé, des analyses plus approfondies peuvent être faites, notamment la sécurité alimentaire des ménages, les analyses différenciées par sexe,...

I. Le Plan de sondage

Le module agriculture pluviale est un module de mesure de la production et d'estimation des coûts de production. Le champ thématique recouvre l'ensemble des cultures temporaires (à l'exception donc de l'arboriculture) pratiquées par les ménages sans distinction. Il s'agit des céréales, des oléagineux, des protéagineux, des cultures maraîchères et horticoles, des cultures fourragères.

A ce module a été ajouté un questionnaire spécifique concernant la pratique de l'agroforesterie qui n'est pas stricto sensu un questionnaire de production, mais qui est plutôt destiné à estimer la pénétration de ces techniques dans le monde paysan.

ECHANTILLONNAGE

L'approche retenue pour la mise en œuvre du module pluviale est celle d'une enquête par sondage. Le plan de sondage appliqué est un sondage à deux degrés avec stratification induite au premier degré par celle du deuxième degré.

L'Unité de sondage au premier degré (UP) est le village tel que retenu par le Recensement Général de la Population et de l'Habitat (RGPH), c'est à dire cette entité et ses hameaux. Les villages sont tirés avec probabilité proportionnelle à leur taille en ménages agricoles.

Les unités secondaires sont tirées par la méthode du sondage aléatoire simple.

Domaines d'étude et strates

Pour le RGA les domaines regroupent généralement des ménages. Les domaines correspondent aux divisions administratives. Il y a 45 domaines d'étude qui correspondent aux 45 provinces ; ces provinces se regroupent en 13 régions. En outre, une stratification au premier degré induite par celle au second degré est faite. Ainsi deux strates ont été retenues.

Les estimations des différents indicateurs seront faites pour chacune des 45 provinces, pour les 13 régions et pour le niveau national.

Base de sondage

L'unité statistique est l'exploitation agricole (ou ménage agricole). Les indicateurs concernent généralement les ménages.

Il s'agit de rechercher la base la mieux adaptée à la situation en tenant compte des aspects de qualité et de coût. Dans l'optique de reconstituer l'économie des ménages et des exploitations il sera indispensable d'avoir un échantillon des ménages qui sera soumis aux différentes activités agricoles.

Unités statistiques : L'unité statistique au premier degré utilisée pour la mise en œuvre du module de base est le village. L'unité au second degré est le ménage agricole.

La définition du ménage agricole retenue est la suivante : « Est considéré comme ménage agricole, tout ménage qui a déclaré pendant le RGPH 2006 pratiquer l'une au moins des activités suivantes : les cultures temporaires (pluviales, horticoles), l'élevage ou l'arboriculture fruitière ».

L'on observera que la sylviculture pure et la pêche pure ne sont pas prises en compte dans cette définition. Ce qui est d'ailleurs conforme avec le SCN et les recommandations de la FAO.

Le Burkina compte 1 424 909 ménages agricoles représentant 81,5% de l'ensemble des ménages. Ces ménages agricoles se répartissent en 1 216 879 (85,4%) dans le milieu rural et 208 030 (soit 14,6%) dans le milieu urbain. Dans le milieu rural, les ménages agricoles représentent 95% contre 44,6% dans le milieu urbain.

Sur un total de 322 664 ménages non agricoles, soit 18,5% de l'ensemble des ménages, il y a 258 626 (80,2%) dans le milieu urbain contre 64 038 (19,8%) en milieu rural.

Sur la base de cette définition, la constitution de la base de sondage du module de base prendra en compte deux considérations :

Le champ thématique : il s'agira d'exclure de la liste des ménages agricoles tous ceux qui ne pratiquent que de l'horticulture pure. Il faut donc retenir uniquement les ménages agricoles qui pratiquent les cultures pluviales, l'élevage ou l'arboriculture

Le champ géographique : La définition du ménage agricole montre que le milieu urbain en compte également (14,6%). En effet, certains résidents urbains possèdent des parcelles dans le milieu péri-urbain ou villages avoisinants. Il arrive que ces résidents urbains fassent entretenir leurs champs par des travailleurs rémunérés tout en s'y rendant à l'occasion. Cela n'est pas à confondre avec le cas où le résident urbain laisse cultiver les champs par les membres de sa famille contre une certaine rémunération (monétaire ou en nature). Ces champs sont rattachés aux exploitations de ceux qui les cultivent.

La base de sondage du module de base sera donc constituée de tous les ménages agricoles qui pratiquent les cultures pluviales (y compris horticulture pluviale), ou l'élevage ou l'arboriculture et qui ne font pas partie des communes urbaines de Ouagadougou et Bobo-

Dioulasso. Cette base de sondage est composée de 1 312 439 ménages agricoles qui sont répartis en 1 236 222 (94,2%) dans le milieu rural et 76 335 (5,8%) sont dans le milieu urbain.

Unités d'observation : Les unités d'observations sont les mêmes que les unités statistiques au second degré. Ce sont les ménages agricoles.

Unités répondantes : Les unités répondantes dans le cadre du module de base dépendront des différents thèmes du questionnaire. Il s'agira principalement du chef d'exploitation et des responsables de parcelle.

Les activités qui seront saisies à travers les ménages sont : les cultures pluviales, l'élevage, l'arboriculture et la sylviculture.

Elaboration de la base de sondage au premier degré

La liste des villages qui sont au total 8 854, constitue l'univers dans lequel sera extraite la base de sondage au 1er degré qui sera définie à partir du nombre de ménages agricoles des villages. Cette liste provient du RGPH 2006. Une stratification de ces villages induite par celle des exploitations arboricoles (voir ci-après) sera considérée.

Elaboration de la base de sondage au second degré

La base de sondage au second degré est constituée de l'ensemble des ménages agricoles pratiquant l'une au moins des activités suivantes : cultures pluviales (y compris l'horticulture pluviale), arboriculture ou élevage.

Stratification

La stratification des ménages agricoles sera faite afin de tenir compte de leur hétérogénéité :

La première strate sera composée des arboriculteurs. La détermination de cette strate sera faite à partir d'un critère en nombre d'arbres par ménage. Le seuil fixé est 10 arbres. Les ménages ayant au moins 10 arbres d'une même espèce. Ces ménages qui peuvent pratiquer également les autres activités (pluvial, élevage et sylviculture), seront identifiés et appartiendront à la strate 1. L'univers restant constituera donc une seule strate ; c'est la deuxième.

Cette stratification sera induite au niveau des villages en tenant compte du nombre de ménages agricoles par strate et par village. Si la strate 2 « non arboriculteurs » existe dans tous les villages, la strate « arboriculteurs » sera concentrée dans les villages situés dans les provinces des régions des Hauts Bassins, des Cascades et du Sud Ouest.

Chacune des deux strates principales a été scindée en deux sous-strates, de sorte qu'on définitive, on a quatre strates : « gros producteurs arboricoles », « petits producteurs arboricoles », « gros producteurs non arboricoles », « petits producteurs non arboricoles »

Il y a et 99 710 (7,5%) ménages arboricoles. Les provinces de la Comoé, du Houet, du Kéné Dougou, du Poni, de la Léraba et du Noumbiel concentrent 51,9% de ceux qui ont au moins 10 arbres. Ils détiennent respectivement 84,5% et 83,1% du nombre d'arbres.

Le potentiel de l'arboriculture fruitière est concentré à 89,7% dans 12 provinces qui comportent 6 provinces à grand potentiel fruitier (Comoé, Kéné Dougou, Poni, Houet, Léraba et Noumbiel) et 8 autres (Sissili, Boulgou, Bougouriba, Bazéga, Boulkiemdé, Sanguié) dont le potentiel varie entre 0,9% et 2%.

L'arboriculture fruitière est donc concentrée dans 12 provinces du pays sur lesquelles on peut mener l'enquête de production. Les avantages sont triples : économie de temps, de coût et gain en qualité de données par la possibilité d'élaborer un plan de collecte mieux ciblé et un contrôle des enquêteurs plus rapproché.

Constitution des strates villages

En définitive, il y a deux strates principales pour les ménages :

Une strate « arboriculteurs » qui contient 7,5% des ménages selon l'option « au moins 10 arbres » ;

Une strate « non arboriculteurs » qui contient 92,5% des ménages selon l'option « au moins 10 arbres ».

Ces strates ménages seront induites aux villages pour stratifier les villages.

Type de sondage

Le sondage par grappe limite la portée de la construction de la base de sondage et des travaux de terrain connexes à un ensemble ou échantillon de zones géographiques devant être couvertes et, par conséquent, permet de contrôler les coûts de terrain.

Une grappe est simplement une agrégation d'unités d'échantillonnage qui peuvent être définies sans ambiguïté et utilisées comme unités d'échantillonnage à partir de laquelle un sous-échantillon plus petit peut être choisi. Dans l'idéal, les grappes qui seront dans le cas présent les villages répondent aux critères essentiels suivants : (i)elles devraient avoir des limites physiques relativement claires pour faciliter l'identification sur le terrain ; (ii) elles devraient être situées relativement proches les unes des autres, sinon les coûts vont grimper, allant contre l'objectif principal de l'échantillonnage sur grappe ; (iii) les grappes ne devraient pas comprendre un trop grand nombre de personnes ; cela aidera à minimiser le travail de développement des bases d'échantillonnage ; (iv) l'information sur la taille de la grappe devrait être disponible en principe avant la sélection des échantillons. Cela permettra d'utiliser des procédures de sélection des grappes conçues pour améliorer l'efficacité de l'échantillonnage ou la sélection de la probabilité proportionnelle à la taille (PPT).

Deux étapes seront effectuées pour établir la base de sondage: (i) sélection d'unités au premier degré ou unités primaires et (ii) au second degré, sélection d'unités d'échantillonnage élémentaires au sein des unités primaires. Dans le cas présent, les villages seront choisis lors d'une première étape et un échantillon d'exploitations agricoles de chacun lors de la seconde étape.

Le plan de sondage du « module de base » adopté est donc à deux degrés. Il repose sur une subdivision du pays en 45 domaines qui correspondent aux provinces. Celles-ci présenteraient des caractéristiques relativement homogènes du point de vue agro-écologique, économique et social. Aussi, les tirages seront effectués de façon indépendante dans chaque province. Dans une province, les unités primaires de sondage (UPS) qui correspondent aux villages seront tirées sans remise, par probabilités inégales proportionnelles au nombre d'exploitations agricoles (sondage PISR). Les unités secondaires de sondage (USS) ou ménages sont choisies dans chaque UPS par probabilités égales et sans remise, à raison de 5 unités par village sélectionné (sondage PESR).

Taille de l'échantillon

La taille de l'échantillon nécessaire pour le module de base du RGA est déterminée par ses objectifs de précision (10) et des contraintes budgétaires. Elle est fixée à 1500 UP (3 à 4 villages par enquêteur selon le poids du village en terme d'activités agricoles).Le niveau de

signification statistique, de la précision escomptée et de l'effet de sondage sont également pris en compte.

Les indicateurs peuvent être exprimés comme une proportion, une moyenne ou un total. Nous nous intéresserons ici aux indicateurs exprimés en tant que proportions qui constituent le plus grand nombre de ces indicateurs. Notons que les tailles de l'échantillon obtenues concernent chaque domaine d'études.

Premier degré

Une taille de l'échantillon a été calculée sur cette base dans les provinces. Cette procédure a été reproduite dans chaque province, le but visé reste l'obtention de résultats significatifs au niveau national, régional et provincial. Ces différentes tailles ajustées ont permis d'estimer le nombre de villages échantillons à tirer dans chaque province et par strate en considérant que 5 ménages seront tirés par village. Le nombre ainsi obtenu est retenu s'il est inférieur au nombre total de villages dans une province ; au cas où, il est supérieur ou égal, on retient l'entièreté du nombre de villages de la province considérée.

La taille de l'échantillon peut être estimée à partir des variances. Il peut cependant y avoir une contrainte budgétaire qui fixe cette taille. Dans le cas présent cette taille est fixée à 2000 villages. Ces villages seront répartis entre les strates selon l'allocation optimale de Neymann.

Deuxième degré

L'échantillon au second degré est constitué des ménages tirés dans les villages échantillon sur la base de 5 ménages par village; il est d'environ 10 000 ménages. Il a été ajusté pour certains villages.

Quelques réajustements ont été faits pour avoir un minimum de 3 villages par province dans la strate arboricole et 6 villages dans la strate non arboricole. Les grandes tailles ont été diminuées pour compenser les très petites tailles.

Organisation du tirage

Premier degré

Les unités du premier degré sont tirées par strate. C'est la méthode du sondage aléatoire à probabilité inégale qui sera utilisée. La probabilité d'apparition d'un village est proportionnelle à sa taille en nombre de ménages arboricoles.

La procédure adoptée est la suivante : (i) les grappes (villages) sont choisies avec probabilité proportionnelle à la taille (PPT) lors de la première étape de la sélection de l'échantillon et (ii) un nombre constant de ménages est choisi de chaque grappe lors de la seconde étape. Le terme probabilité proportionnelle à la taille (ou PPT) signifie que des grappes plus grandes ont une chance plus grande de sélection que les grappes plus petites. L'utilisation de la procédure de sélection PPT demande qu'une base d'échantillonnage de grappes avec des mesures de taille soit disponible avant la sélection de l'échantillon. La taille s'entend ici en nombre de ménages.

La méthode de sélection adoptée sera le tirage d'un échantillon systématique aléatoire de grappes avec PPT. Il s'agit de :

- i) Préparer une liste des unités d'échantillonnage du premier degré (à savoir, grappes) avec une taille pour chacune en nombre de ménages
- ii) En commençant en haut de la liste, faire la somme cumulative de la taille et marquer ces chiffres dans une colonne à côté de la mesure de la taille pour chaque unité.

iii) Calculer le pas de sondage (k) en divisant la somme cumulative totale de la taille pour le domaine ou strate (M) par le nombre planifié d'unités devant être choisies (a) – à savoir, $k = M/a$.

iv) Choisir un nombre aléatoire (début aléatoire ou DA) entre 1 et k. Comparer ce nombre avec la colonne de la somme cumulative de la taille. L'unité dans laquelle entre le chiffre DA de la somme cumulative de la taille est la première unité de l'échantillon.

v) Les unités suivantes sont choisies en ajoutant l'intervalle d'échantillonnage k au nombre identifié à l'étape (iv) ; à savoir $DA + k$, $DA + k * 2$, $DA + k * 3$, etc.

vi) Cette procédure est suivie jusqu'à ce que la liste soit épuisée. Le nombre résultant d'unités devrait être plus ou moins égal au nombre ciblé de grappes.

Cette procédure est relativement efficace du point de vue précision de l'échantillonnage. Un autre avantage est que si un nombre égal d'éléments est choisi dans chaque grappe lors de la seconde étape de la sélection de l'échantillon, le résultat final sera un échantillon où chaque ménage a la même probabilité générale de sélection ou auto-pondération. C'est un grand avantage lors de l'analyse de données.

Dans le cas où le nombre estimé pour l'échantillon est supérieur ou égal au nombre total de village de la province, tous les villages de la province ont été. La procédure du tirage adoptée est le tirage systématique proportionnel à la taille (nombre de ménages) des villages dans chaque province.

Deuxième degré

Une fois les unités du premier degré tirées, on procédera au tirage des unités secondaires par le sondage aléatoire simple. Dans la mesure où la stratification rend homogène l'ensemble des ménages arboricoles d'une même strate, il sera souhaitable d'avoir un nombre fixe de ménages à enquêter au second degré. Il est proposé le nombre de 5 ménages par UP échantillon.

Estimateurs

Formules d'estimation

Les poids compensent les probabilités inégales de sélection. La méthode standard pour corriger ces probabilités inégales consiste à appliquer des poids d'échantillonnage aux données de l'enquête pendant l'analyse en multipliant la valeur de l'indicateur par le poids. Le poids convenant pour chaque sujet de l'échantillon est simplement la réciproque de la probabilité de sélection de ce sujet ou l'inverse de la probabilité.

$$w_{hi} = \frac{1}{\pi_{hi}}$$

w_{hi} = poids d'échantillonnage pour les éléments du village i de la strate h ; et

π_{hi} = probabilité de sélection pour les ménages du village i de la strate h

Les probabilités de sélection π_{hi} doivent être calculées pour déterminer les poids de l'échantillonnage.

Une fois les données de l'enquête réunies et saisies dans une base de données informatique, ce qu'il reste à faire, c'est d'analyser les données. Pour cela, il faut calculer les divers indicateurs. Nous nous concentrons ici sur deux questions liées à l'analyse très influencées par la manière dont est effectué l'échantillonnage : poids de l'échantillonnage et calcul des erreurs types des estimations des enquêtes.

Notations

$h=1,2,\dots, H$: numéro de la strate

$i= 1, 2,\dots, N_h$: numéro du village dans la strate h

$j= 1, 2,\dots, M_{hi}$: numéro du ménage du village i dans la strate h

Le plan de sondage sélectionne, au degré 1, n_h villages dans la strate h . Au degré 2, m_{hi} US sont tirées dans chaque village sélectionné au degré 1.

On note y_{hij} une observation de la variable d'intérêt provenant de l'individu j du village i de la strate h .

Les quantités suivantes interviennent dans les calculs.

Pour la population :

$$N = \sum_{h=1}^H N_h \quad : \text{Nombre total d'UP}$$

$$M = \sum_{h=1}^H \sum_{i=1}^{N_h} M_{hi} \quad : \text{Nombre total d'US}$$

$$t_{y_u} = \sum_{h=1}^H \sum_{i=1}^{N_h} \sum_{j=1}^{M_{hi}} y_{hij} \quad : \text{Total de la variable } y \text{ dans la population}$$

$$\bar{y}_u = \frac{1}{M} t_{y_u} = \frac{\sum_{h=1}^H \sum_{i=1}^{N_h} \sum_{j=1}^{M_{hi}} y_{hij}}{\sum_{h=1}^H \sum_{i=1}^{N_h} M_{hi}} \quad : \text{Moyenne de la variable } y \text{ dans la population}$$

$$B = \frac{\bar{y}_u}{\bar{x}_u} = \frac{t_{y_u}}{t_{x_u}} \quad : \text{Quotient de deux moyennes dans la population}$$

Pour l'échantillon, la présentation avec les poids permet d'utiliser des formules générales pour écrire les estimateurs :

Le poids est donné par :

$$\pi_h = n_h \frac{M_{hi}}{\sum_{i=1}^{N_h} M_{hi}}$$

$$\pi_{hi} = \frac{m_{hi}}{M_{hi}}$$

$$\pi_{hij} = n_h \frac{M_{hi}}{\sum_{i=1}^{N_h} M_{hi}} \times \frac{m_{hi}}{M_{hi}} = n_h \frac{m_{hi}}{\sum_{i=1}^{N_h} M_{hi}}$$

$$w_{hij} = \frac{1}{\pi_{hij}} = n \frac{\sum_{i=1}^{N_h} M_{hi}}{m_{hi}}$$

$$n = \sum_{h=1}^H n_h \quad : \text{Nombre total d'UP dans l'échantillon}$$

$$m = \sum_{h=1}^H \sum_{i \in S_h} m_{hi} \quad : \text{Nombre d'US dans l'échantillon}$$

$$t_{y_s} = \sum_{h=1}^H \sum_{i \in S_h} \sum_{j \in S_{hi}} w_{hij} y_{hij} \quad : \text{Estimation du total de la variable } y$$

$$\bar{y}_s = \frac{\sum_{h=1}^H \sum_{i \in S_h} \sum_{j \in S_{hi}} w_{hij} y_{hij}}{\sum_{h=1}^H \sum_{i \in S_h} \sum_{j \in S_{hi}} w_{hij}} \quad : \text{Estimation de la moyenne de la variable } y$$

$$\hat{B} = \frac{\bar{y}_s}{\bar{x}_s} = \frac{\sum_{h=1}^H \sum_{i \in S_h} \sum_{j \in S_{hi}} w_{hij} y_{hij}}{\sum_{h=1}^H \sum_{i \in S_h} \sum_{j \in S_{hi}} w_{hij} x_{hij}} \quad : \text{Estimation du quotient de moyennes de deux variables}$$

Estimateur des rendements

On utilise la moyenne simple, c'est à dire la moyenne au niveau de la province des rendements observés par parcelle et par spéculation, Ce rendement est légèrement biaisé mais d'écart quadratique faible.

II. Le questionnaire

Le module pluvial est composé de 04 cahiers.

CAHIER B1 : inventaire et caractérisation des parcelles du ménage

Section B.1.1 : inventaire et caractérisation des parcelles exploitées

Section B.1.2 : inventaire et caractérisation des parcelles abandonnées

Section B.1.3 : pratique de l'agroforesterie

CAHIER B2 : mesure de superficie, pose et pesée des carrés de rendement

Section B.2.1 : mesure de superficie, pose et pesée des carrés de rendement

CAHIER B.3 : estimation des stocks céréaliers et prévisions des récoltes.

Section B.3.1 : estimation des stocks céréaliers

Section B.3.2 : prévisions des récoltes de la campagne 08/09 et production de la campagne 07/08

Section B.3.3 : estimation de la production des parcelles cultivées la campagne passée et abandonnées de la campagne présente.

CAHIER B4: utilisation des intrants, main d'œuvre et contraintes de la production.

Section B.4 1 : utilisation des intrants au cours de la présente campagne 08 /09

Section B.4.2 : emploi et main d'œuvre des membres du ménage

Section B.4.3 : emploi et main d'œuvre de l'entraide

Section B.4.4 : emploi et main d'œuvre des travailleurs rémunérés

Section B.4.5 : contraintes de la production et de la commercialisation

III. Organisation de la collecte et de la saisie des données

Formation des ressources humaines

Au début de la campagne agricole, deux niveaux de sessions de formations sont organisés à l'intention de l'ensemble du personnel impliqué dans le dispositif de collecte des données.

Au niveau Central

Cette session de formation organisée au niveau centrale concerne les formateurs. Pour la présente campagne, la session s'est tenue à Ouagadougou. Elle a regroupés cadres du Bureau Central du Recensement (BCRA) qui se sont penchés sur les instructions des manuels et les différentes variables contenues dans les questionnaires (leur agencement, leur codification, leur interprétation,...).

Au niveau régional

Deux sessions de formation ont été organisées pour les enquêteurs, les contrôleurs et les superviseurs régionaux. La première a consisté à passer en revue le contenu de toutes les variables des questionnaires ainsi que les instructions des manuels. Des travaux pratiques sur

le terrain ont également été réalisés. La seconde session a servi au recyclage des agents de terrain.

Personnel et matériel

Le dispositif de l'enquête compte 45 superviseurs provinciaux et 13 superviseurs régionaux dotés chacun d'une moto. De plus, chaque contrôleur est doté d'une moto et chaque enquêteur d'un vélo. La répartition par région se présente comme suit :

Situation du personnel en novembre 2008		
REGION	Enquêteur	Contrôleur
SAHEL	31	5
CENTRE NORD	35	9
NORD	37	8
CENTRE SUD	25	7
PLATEAU CENTRAL	33	5
CENTRE EST	49	8
MOUHOUN	67	12
CASCADES	20	5
CENTRE OUEST	41	11
HAUTS BASSINS	45	11
EST	39	8
SUD OUEST	45	6
CENTRE	13	2
BURKINA FASO	480	97

Les contrôleurs (au nombre de 100 au départ) et les superviseurs (provinciaux et régionaux) ont à leur disposition un GPS et une calculatrice programmable HP. Les enquêteurs (au nombre de 500 au départ) sont dotés des outils de travail tels quels les jalons, les cordes, les boussoles, les rubans métriques pour la pose des carré de rendement qui sont placés sur toutes les parcelles des ménages échantillons.

IV. Saisie et traitement des données

Le traitement des données en vue de la publication des résultats définitifs a concerné les trois cahiers du module pluvial. Le contrôle de l'exhaustivité des ménages enquêté, le contrôle d'intégrité, les tests de cohérence, la mise à jour des fichiers de référence et le calcul des paramètres d'extrapolation. L'apurement s'est fait à deux niveaux. Un premier niveau qui nécessite un retour sur les questionnaires après avoir dresser une liste des questionnaires à fouiller (pour s'assurer que les informations saisies sont bien celles figurant sur le questionnaire). Le second niveau se charge de corriger les incohérences restantes. C'est à l'issue de cette phase que sont édités les différents tableaux de résultats (productions, superficies, rendements) et qui font l'objet des ateliers de validation.